

Faculté de droit et de criminologie

La scatologie téléphonique : exhibitionnisme aveugle

Boukhouïma Nisrine

Monsieur Englebert Jérôme

2024-2025

Master en criminologie à finalité spécialisée : criminologie de l'intervention

Plagiat et erreur méthodologique grave

Le plagiat, fût-il de texte non soumis à droit d'auteur, entraîne l'application de la section 7 des articles 107 à 114 du règlement général des études et des examens.

Le plagiat consiste à utiliser des idées, un texte ou une œuvre, même partiellement, sans en mentionner précisément le nom de l'auteur et la source au moment et à l'endroit exact de chaque utilisation*.

En outre, la reproduction littérale de passages d'une œuvre sans les placer entre guillemets, quand bien même l'auteur et la source de cette œuvre seraient mentionnés, constitue une erreur méthodologique grave pouvant entraîner l'échec.

* A ce sujet, voy. notamment <http://www.uclouvain.be/plagiat>.

Engagement d'intégrité – Travaux écrits et mémoires d'étudiant.e.s

Je reconnais avoir pris connaissance des règles d'or de l'honnêteté intellectuelle ainsi que des Lignes directrices sur l'usage responsable des outils d'intelligence artificielle de l'UCLouvain (disponibles sur le site www.uclouvain.be/drt - page "règlements") et je m'engage à respecter les valeurs d'intégrité et d'honnêteté qui fondent les règles et recommandations adoptées au sein de la communauté universitaire.

En particulier :

Engagement sur l'authenticité de mon mémoire/travail écrit

- *Je déclare sur l'honneur que j'ai préparé et rédigé moi-même ce mémoire/travail écrit.*

Reconnaissance du plagiat comme faute

- Je suis conscient.e que le plagiat consiste à réutiliser d'autres documents et sources, même partiellement, sans mentionner le nom de l'auteur ni/ou de la source. Reproduire littéralement des passages d'un autre document, éventuellement traduits, sans les placer entre guillemets, même si l'auteur et la source de cette œuvre sont mentionnés, constitue également un plagiat.
- *Je reconnais que le plagiat constitue une faute grave qui entraîne l'application de la section 7 des articles 87 à 90 du Règlement général des études et des examens (RGEE).*
- *Je m'engage à ce que mon mémoire/travail ne constitue pas une reprise, même partielle, d'un autre document publié ou non, attribué à une personne ou anonyme.*

Engagement à citer mes sources

- *Je m'engage à attribuer à leur(s) auteur(s) toutes les idées, informations, données sur lesquelles je m'appuie. Je m'engage à référencer tous les emprunts intégrés au mémoire/travail (sous la forme de phrases, graphes, cartes, schémas, tableaux, etc.). Les références (par exemple, en note de bas de page) sont conformes aux exigences académiques et scientifiques (telles que présentées dans les cours de méthodologie, les séances de formation liées au Séminaire d'accompagnement des mémoires en Master et les guides de citation).*

Engagement quant à l'usage d'outils d'intelligence artificielle (IA) générative

- Je m'engage à utiliser les outils d'IA générative, en particulier les générateurs de textes, de manière responsable, comme complément de mon apprentissage et sans chercher à contourner les exigences académiques.
- Je m'engage à respecter les Lignes directrices relatives à l'usage responsable de l'IA générative. Elles m'obligent notamment à référencer adéquatement les outils d'IA lorsque je reprends de manière

littérale les contenus qu'ils ont générés. En revanche, certains usages de ces outils, par exemple comme assistant linguistique (pour corriger l'orthographe, la syntaxe ou le style), ne doivent pas être mentionnés.

- Je suis conscient·e que les contenus générés par ces outils d'IA ne reflètent pas nécessairement les faits/sources et je m'engage donc à toujours vérifier l'exactitude de ces contenus dans une démarche scientifique.
- Je m'engage à respecter toutes les consignes spécifiques pour le travail/mémoire, ainsi que les exigences de transparence et de documentation du processus ayant abouti au travail/mémoire, notamment en sauvegardant les conversations avec ces outils d'IA.
- Je m'engage à fournir, sur demande, des explications sur la manière dont j'ai utilisé ces outils.
- Je reconnais que le non-respect de ces exigences et de l'intégrité académique peut constituer un abus et être considéré comme une irrégularité au titre des articles 107 et suivants du RGEE et entraîner des sanctions telles que prévues aux articles 111 et suivants du RGEE.

Remerciements

En premier lieu, je souhaite remercier mon promoteur, Monsieur Englebert, pour son soutien intellectuel, pour avoir encouragé mon évolution tout au long de ce travail. Il a su me recentrer lorsque cela était nécessaire et m'apaiser face à mes appréhensions.

En second lieu, je souhaite exprimer ma profonde gratitude à ma maman, qui a su me rassurer et m'apporter un réconfort primordial lorsque le stress et l'incertitude accompagnaient mes journées de travail.

Une reconnaissance particulière va à ma grand-mère, qui a été d'une aide primordiale dans l'accomplissement de mes études.

Un grand merci à mon copain qui, avec ses mots bien à lui, a su dédramatiser ce travail que je considérais comme étant décisif pour ma future carrière.

Une mention spéciale va également à celles qui ont pris le temps de lire mon mémoire et de m'en faire un retour. Merci à Katia, Gaelle, Céline et Pascale.

Ensuite, je tiens à remercier Michel, Jeanne, Véronique, Nicolas, Frédéric, Roger et Sophie d'avoir accepté de me rencontrer et d'avoir pris le temps nécessaire pour répondre à mes questions dans le cadre de nos entretiens.

En guise de dernier remerciement, une pensée singulière est adressée à mes amis pour leur soutien moral et leurs encouragements.

Table des matières

Introduction générale	1
Première partie : la méthodologie	3
1. Objectif de la recherche	4
2. La question de recherche et la problématique.....	4
3. Choix de la démarche.....	5
3.1. Éthique en recherche qualitative	6
4. Échantillon	6
4.1. Présentation de la population	8
5. Techniques de collecte des données.....	9
5.1. Déroulement de la démarche.....	9
5.2. L'entretien semi-directif.....	13
5.2.1. Choix de l'entretien semi-directif.....	13
5.2.2. Guide d'entretien.....	14
6. Les limites.....	15
Deuxième partie : le cadre théorique	17
Introduction.....	18
1. Déviances sexuelles	18
1.1. Déviance.....	18
1.2. Déviance sexuelle.....	19
2. La paraphilie et la sexualité : une analyse psychanalytique.....	20
2.1. Paraphilie : étymologie	20
2.2. Perversion sexuelle ?.....	21
2.2.1. Théorie psychanalytique de la sexualité	21
3. Le Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux.....	23
3.1. Paraphilie.....	23
3.1.1. Trouble paraphilique et paraphilie	25

3.1.2.	Déviance criminelle et trouble paraphilique	26
4.	Scatologie téléphonique	28
4.1.	Scatologie téléphonique : étymologie	28
4.2.	La classification dans le DSM-V	28
4.3.	État des connaissances sur la scatologie téléphonique.....	29
4.3.1.	Typologie des appels obscènes	30
4.3.2.	Profil relationnel.....	31
4.3.3.	Bilan de la littérature existante.....	32
5.	Conclusion synthétique	32
	Troisième partie : les résultats	34
	Introduction.....	35
1.	Énoncé imposé	36
1.1.	Prise de contrôle.....	37
1.2.	Modulation de l'imposition verbale.....	38
2.	Exhibitionnisme verbal	39
2.1.	Convergences et divergences de l'exhibitionnisme verbal et visuel.....	39
2.2.	La voix au téléphone comme support de jouissance et d'intrusion	41
3.	Difficultés relationnelles, altérité déniée : moyens stratégiques indirects	42
3.1.	Des outils relationnels précaires à une expression sexualisée	42
3.2.	Absence d'altérité.....	43
3.2.1.	Négation de l'altérité : une stratégie de protection	45
3.2.2.	Stratégie de protection face à la blessure narcissique	45
4.	La scène fantasmatique	46
4.1.	Érotisme sans rencontre : espace imaginaire créé.....	47
4.2.	À l'interstice du fantasme et du réel	48
	Du Constat empirique vers la réflexion clinique.....	49
	Quatrième partie : discussion	50

Introduction.....	51
1. Emprise : le contexte téléphonique	51
1.1. Emprise	52
1.2. L'emprise du contexte téléphonique dans les appels obscènes.....	53
1.2.1. L'anonymat comme levier d'emprise téléphonique.....	54
1.2.2. Une négation de l'altérité.....	55
2. Le corps invisible.....	56
2.1. Le visage	57
2.2. Le regard	59
3. Exhibitionnisme verbal	60
3.1. Exhibitionnisme	60
3.2. Exhibitionnisme par la parole	62
3.2.1. Spécificité du verbal : la force des mots	63
3.2.2. L'effet recherché.....	64
4. Vie fantasmatique.....	65
4.1. Le fantasme dans la scatologie téléphonique.....	65
4.1.1. L'autre comme support projectif.....	66
4.1.2. Deux finalités constatées de la voie sexuelle	67
4.2. Inhibition / exhibition : paradoxe au cœur de la scatologie téléphonique.....	67
4.2.1. Le compromis.....	68
4.3. Entre le dedans et le dehors : aire transitionnelle détournée.....	69
Cinquième chapitre : une proposition clinique	72
Introduction.....	73
Ébauche clinique de la scatologie téléphonique.....	73
1.1. Définition de la scatologie téléphonique.....	73
1.2. Le symptôme de la scatologie téléphonique	73

1.3. Repérer la scatologie téléphonique : quatre repères cliniques (Hanafy, Clervoy & Brenot, 2016)	76
1.4. Les trois modalités d'appel du scatologue téléphonique.....	77
Conclusion.....	78
Conclusion générale :.....	79
Bibliographie.....	81

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Nous sommes un jeudi soir, vers 22 heures. Je suis de permanence à la ligne d'écoute au sein d'un service spécialisé dans la prise en charge des déviances sexuelles. L'écoutante, une collègue, reçoit un appel. Rapidement, je perçois dans sa voix un malaise diffus. L'échange est bref, et se clôt sur ces mots : « *Bon Monsieur, je pense que je vais raccrocher et vous laisser. Si vous souhaitez discuter de ça quand votre excitation sera partie, je suis disponible* ». Ma collègue met fin à la discussion, pousse un soupir : « *C'était encore un appel sexuel.* » S'ensuit une conversation autour de ce qu'il vient d'être vécu, comme une tentative – que je perçois comme nécessaire – de dissiper le malaise qui s'est installé. « *Tu sais, après ces permanences, je ne sais pas dormir avant deux heures du matin. J'ai besoin de décharger. C'est comme si ma maison était salie. Je me sens violée par l'oreille* ». Ces paroles, colorées d'un sentiment d'intrusion, de souillure psychique, voire d'impuissance face à ce qui s'impose à soi de manière brutale, m'interpellent.

Lors du prochain rendez-vous avec mon promoteur, Monsieur Englebert, je partage cette expérience. Encore marquée, je m'interroge à haute voix : « *Qu'est-ce qu'ils viennent déposer là ? Que viennent-ils chercher ?* » De cette réflexion, émerge une intuition intellectuelle, comme une idée en germe qui cherche à se dire. La graine est semée : le thème de ce mémoire commence à se dessiner.

Devant ces appels et leur potentiel impact sur les professionnels, il m'a semblé pertinent de tenter de comprendre ce type de passage à l'acte. C'est dans cette tension entre l'expérience de terrain et le désir d'exploration théorique que l'idée de ce travail a vu le jour.

Ce présent mémoire porte sur la scatologie téléphonique. Derrière ce terme, sans doute barbare, se cache une réalité plus simple et plus évocatrice : celle des appels obscènes.

« La scatologie téléphonique est un trouble psychosexuel qui consiste à passer des appels téléphoniques ou à envoyer des messages à caractère obscène à des inconnus non consentants. L'auteur des actes tire du plaisir en utilisant un langage explicite ou grossier à l'égard de ces destinataires » (Rout, Mishra, Rath, & Parida, 2021).

Dans ce mémoire, nous tenterons de comprendre le phénomène de façon plus large. Au fond, que se passe-t-il pour ces auteurs de scatologie téléphonique ?

Afin d'éclaircir cette question, qui sera précisée au fil de notre méthodologie, nous avons choisi d'interroger des professionnels spécialisés dans la prise en charge des auteurs d'infraction à caractère sexuel. Ce choix d'échantillonnage a été mûrement réfléchi.

Il aurait été particulièrement pertinent de pouvoir accéder directement au vécu et à l'expérience des personnes auteures de ce type de comportement. Toutefois, en raison de la rareté des cas identifiés, la méconnaissance de ce passage à l'acte et les contraintes de temps liées à ce mémoire, cette voie s'est révélée difficile, voire impossible à suivre.

Nous avons donc opté pour un autre angle : celui des professionnels spécialisés, en nous intéressant à leur discours, leur perception et leurs hypothèses sur la scatologie téléphonique. À l'aide de ces éléments récoltés en entretien, nous les analyserons en tentant d'en dégager des compréhensions cliniques. Cette démarche s'inscrira dans une théorisation ancrée.

Ce mémoire se compose de cinq parties. Dans un premier temps, nous aborderons la méthodologie. La décision de la placer au début du mémoire, avant la revue théorique, répond à un souci de clarté et de désir de transparence. Selon nous, le lecteur saisira mieux le cadre de la recherche, son déroulement et son ancrage méthodologique. En ce sens, cette section contiendra l'objectif de la recherche ainsi que toute la démarche entreprise. La deuxième section proposera un cadre théorique. Bien que les études sur la scatologie téléphonique soient assez limitées, notre objectif est de rassembler les sources existantes, tout en y intégrant des fondements théoriques plus généraux à la compréhension de ce phénomène. Le troisième chapitre présentera les résultats empiriques réalisés en suivant la méthode de théorisation ancrée, c'est-à-dire que nous exposerons les idées majeures identifiées. La quatrième section sera destinée à la mise en perspective théorique des matériaux empiriques. La cinquième partie sera consacrée à une proposition clinique de ce phénomène, faisant ainsi le lien avec tous les volets précédents. Enfin, ce mémoire se terminera par une conclusion.

Reste à découvrir ce que les mots obscènes peuvent nous dire – ou nous cacher – non seulement de ceux qui les profèrent, mais aussi à travers le regard de ceux qui les accueillent en tant que cliniciens.

Première partie : la méthodologie

1. OBJECTIF DE LA RECHERCHE

Avant de présenter l'objectif de la recherche, il est important d'effectuer une petite précision narrative. Dans ce mémoire, nous employons le pronom « nous » qui renvoie au sens du *nous* majesté, c'est-à-dire qu'il désigne l'unique auteure. Il sera donc accordé au féminin singulier lorsqu'il s'agit de mes propos.

Toute recherche scientifique prend naissance dans un questionnement et l'observation d'un problème. L'objectif visé est de construire, à partir des discours des professionnels du terrain, un ancrage théorique et d'en proposer une compréhension des dynamiques psychiques à l'œuvre. Pour cela, nous allons rencontrer des professionnels spécialisés dans le traitement des auteurs d'infractions à caractère sexuel, issus de divers milieux d'intervention, afin d'interroger les obscénités téléphoniques. Elle ne se limite pas à une description des discours, elle cherche à en extraire une analyse pour mieux comprendre.

Cette recherche constitue une première exploration et a pour vocation d'ouvrir la voie à de futures investigations. Cette dernière souhaite combler un manque théorique et éclairer sur les mécanismes encore flous. Toutefois, cet enjeu établit une limite, dans la mesure où il ne sera pas possible de parcourir toutes les dimensions du phénomène.

2. LA QUESTION DE RECHERCHE ET LA PROBLÉMATIQUE

Pour construire une bonne question de départ, il faut qu'elle soit claire, faisable et pertinente. Il faut donc qu'elle soit précise, concise, réalisable, juste et appropriée (Marquet, Van Campenhoudt, Quivy, 2022). Notre question de départ conditionnera tout le long de cette recherche.

La question de recherche est formulée comme suit : « Comment comprendre cliniquement les mécanismes psychiques et les modalités d'énonciation à l'œuvre dans la scatologie téléphonique, à partir des analyses d'intervenants spécialisés dans la prise en charge des auteurs d'infractions à caractère sexuel ? ». À l'aide de cette question, nous tenterons d'analyser les dynamiques qui sous-tendent ce type de comportement.

La scatologie téléphonique est rarement étudiée comme un comportement à caractère sexuel à part entière. Le plus souvent, elle n'est évoquée que de manière marginale dans des travaux portant sur les déviances sexuelles, sans qu'une réflexion spécifique lui soit

réellement consacrée. Pourtant, le terme a été introduit dès 1977 par John Money (Janssen, 2018), et il figure dans le DSM-III¹ comme une paraphilie atypique, apparaissant dans toutes les éditions ultérieures. Ce phénomène dispose donc d'une implantation conceptuelle ancienne dans le monde anglo-saxon, mais reste étonnamment peu investi en tant qu'objet clinique.

Dès lors, quel regard porter sur cette conduite en tant qu'objet d'étude à part entière ? Existe-t-il un consensus quant aux mécanismes psychiques sous-jacents ? Peut-on véritablement la réduire à une forme de harcèlement verbal ?

Bien que certains traits puissent évoquer des dynamiques communes à celles des auteurs d'infractions à caractère sexuel (AICS), la scatologie téléphonique semble mobiliser des processus spécifiques. Cet impensé clinique persistante interroge l'absence d'apport théorique spécifique. C'est à partir de ce décalage entre reconnaissance d'un phénomène et absence de conceptualisation clinique que s'inscrit la problématique de ce mémoire.

3. CHOIX DE LA DÉMARCHÉ

Dans le cadre de cette recherche portant sur la scatologie téléphonique, une démarche qualitative a été entreprise. Cette démarche est plus appropriée étant donné la pauvreté des recherches sur cette thématique. Elle permet une compréhension plus approfondie du phénomène à l'aide de professionnels de terrain sur les thématiques de la sexualité.

Cette approche qualitative sera articulée sous le prisme de la théorisation ancrée. Cette méthode part des données empiriques pour construire des catégories conceptuelles et des relations. Elle sera plutôt inductive et générative, partant du particulier vers le général (Caron, 2017). Selon Fortin (1996, cité par Lecordier & Jovic, 2009), la théorie enracinée a pour objectif de produire des données à l'aide d'outils qui se précisent au fur et à mesure.

Cette méthode inductive se construit petit à petit d'une manière conceptuelle grâce à l'interaction des acteurs participant à la recherche. L'analyse se fait « au fil de l'eau », c'est une théorisation progressive et dynamique d'un phénomène. (Lecordier & Jovic, 2009).

¹ Le DSM-III, de sa traduction française « le Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux, a été publié en 1980.

Les résultats d'une étude peuvent être perçus comme un arrêt image sur un film en gestation. C'est un processus permettant d'acquérir des connaissances jamais fixées où la richesse d'un film ne vient pas de ses images, mais du rapport entre ses images (Novo & Woestelandt, 2017). La théorie n'est donc pas le but de la théorisation ancrée, elle tend vers ce sens, tout en restant en lien avec des données empiriques. Elle demande des allers-retours entre la théorie et les données sur lesquelles des catégories émergent.

Afin d'obtenir des données empiriques, le choix de l'échantillon est alors primordial, car « le but est de couvrir l'ensemble du phénomène étudié et de multiplier les entrevues jusqu'à saturation des données »² (Lecordier & Jovic, 2009).

3.1. Éthique en recherche qualitative

Le projet de connaissance du monde est ambitieux et requiert une réflexion éthique. Au vingtième siècle, l'avènement de la recherche sociale et humaine est venu remettre en question les liens entre la science qui « dit le monde » et l'homme qui « le vit et le façonne ». Par ailleurs, cette évolution a également interrogé la place du chercheur dans le processus de construction des connaissances ainsi que sa fonction (Martineau, 2007).

Tout au long de ce mémoire, durant les échanges avec les professionnels et le traitement des données, une attention particulière sera portée à l'analyse du dialogue, de soi et d'autrui. Nous avons donc veillé à nous positionner dans une posture éthique, en interrogeant nos propres interprétations ainsi que l'influence que nous pouvons exercer sur l'analyse des données. Il nous est apparu important de veiller à respecter le discours des professionnels et de leur offrir un espace de parole sans contrainte³ propice à l'association libre du sujet autour du phénomène.

4. ÉCHANTILLON

L'échantillon se compose d'intervenants spécialisés dans le domaine de la sexualité, plus précisément, dans la prise en charge des auteurs d'infractions à caractère sexuel. La rareté

² Le concept de « saturation des données » signifie le stade de « développement d'une catégorie conceptuelle à partir duquel aucune propriété, dimension ou relation nouvelle n'émerge plus au cours de l'analyse » (Letrillart, Bourgeois, Verga, Cittiée & Lustman, 2009).

³ Par ce terme, nous entendons le fait de ne prendre la parole lorsque la conversation s'essouffle ou pour rebondir sur un sujet évoqué par le participant. De plus, nous veillerons également à ce que l'environnement ne constitue pas une contrainte.

des cas de scatologie téléphonique a constitué un facteur clé dans la sélection de la population.

Si l'on perçoit la scatologie téléphonique comme un acte « déviant », il convient de noter qu'en général, celles et ceux dont la sexualité est jugée comme telle consultent rarement.

En effet, la principale raison commune qui pousse une personne à aller consulter un thérapeute est la souffrance. Or, si une personne ne fait pas l'expérience de souffrance liée à son comportement, pourquoi entreprendrait-elle une démarche de soin ? Cette forme de sexualité considérée comme déviante est, à l'heure actuelle, très peu connue. Cela rend difficile un accès direct aux personnes effectuant des appels obscènes, notamment si elles ne reconnaissent pas cette pratique comme problématique.⁴

Il nous était donc impossible de constituer un échantillon composé de personnes pratiquant ces obscénités téléphoniques. Afin de garantir la scientificité de ce mémoire, nous avons choisi d'interroger des professionnels ayant une expérience clinique de ces comportements. Ce choix se justifie par leur travail d'analyse et de suivi auprès des patients, nous permettant ainsi d'accéder aux dynamiques sous-jacentes.

Il est néanmoins essentiel de préciser que cette sélection constitue un biais constitutif de la recherche. En effet, Guillemette (cité par Lecordier & Jovic, 2009) démontre l'importance de construire la recherche à partir du monde vécu par les acteurs eux-mêmes, afin de découvrir le sens qu'ils donnent à leur expérience. Cette approche permet d'éviter de construire un sens extérieur à la réalité venant du chercheur ou d'un tiers. Cela risquerait de s'éloigner du phénomène étudié.

Il convient donc de rester vigilant quant au rapport entre l'objet d'étude et le corpus empirique (Pires, 1997), c'est-à-dire de toujours adopter un regard critique sur les données produites. C'est dans cette perspective que nous avons opté pour un échantillonnage raisonné⁵.

⁴ Par facilité d'expression, nous utilisons ici le terme de « problème ». Cependant, cette désignation mérite d'être nuancée. Comme nous le verrons prochainement, qualifier un comportement dit sexuel comme problématique implique une normalisation implicite de la sexualité. Pourtant, cette dernière ne devrait peut-être pas être envisagée sous un prisme normatif. Il y aurait plutôt lieu de faire une distinction entre ce qui relèverait d'une infraction pénale d'une pathologie.

⁵ Selon Gauzente (2005), il correspond à la sélection d'individus ou de groupes sur la base de questions ou d'objectifs de recherche spécifique et sur les informations disponibles du phénomène étudié.

Afin de pallier ce biais et de se rapprocher au plus près du phénomène, il est essentiel d'employer une éthique de recherche rigoureuse.

4.1. Présentation de la population

La population de cette recherche est composée de six cliniciens spécialisés dans le traitement des AICS dans la région de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB).

Leur présentation figure ci-après :

Frédéric est un psychologue clinicien dans son cabinet privé. Il enseigne également la psychologie clinique dans une université de la FWB. Il a contribué dans de nombreuses publications scientifiques sur le traitement des AICS.

Roger est un psychologue clinicien et sexologue spécialisé dans la prise en charge des AICS au sein d'une ASBL de la FWB. Il est aussi professeur dans une université de la FWB.

Jeanne est une sexologue et une psychothérapeute spécialisée dans le traitement des AICS, ses consultations se font dans son cabinet privé. Elle est également écoutante sur une ligne d'écoute dédiée aux déviances sexuelles au sein d'une ASBL de la FDW.

Michel est un psychologue clinicien et sexologue spécialisé dans le traitement des AICS. Il convient aussi de préciser qu'il a été écoutant sur une ligne d'aide aux déviance sexuelles, différente de celle où travaille Jeanne.

Nicolas est un psychologue clinicien, spécialisé dans le traitement des AICS, et travaille dans une ASBL de la FWB. Il est également expert en psycholégal auprès de la justice.

Véronique est une psychologue clinicienne, psychothérapeute et sexologue spécialisée dans les soins destinés aux AICS, elle exerce ses fonctions au sein d'une ASBL de la FWB.

Pour garantir la confidentialité des participants, chaque spécialiste reçoit un nom d'emprunt et aucune référence aux institutions dans lesquelles ils exercent, n'est divulguée. Il convient de préciser que tous les intervenants travaillent dans des institutions différentes, à l'exception de Nicolas et Jeanne. Cependant, leurs missions et leurs titres étant distincts, cela favorise toujours une diversité d'approches.

Il est important de mentionner qu'au moment de réaliser l'entretien avec Véronique, la saturation des données était déjà atteinte. Cet entretien a été réalisé dans le but de confirmer notre saturation des données et de nous assurer de l'absence de cas négatif. Dès lors, il ne sera pas analysé de la même manière que les précédents, et ne sera pas cité dans la présentation des résultats. De plus, il ne sera pas présent dans les annexes puisqu'il ne fait pas partie du matériel analysé, en ce sens, il ne démontre pas d'intérêt scientifique. En ce sens, tous les entretiens retranscrits seront présents dans des annexes à part, dans le but de garantir la confidentialité des participants.

5. TECHNIQUES DE COLLECTE DES DONNÉES

5.1. Déroulement de la démarche

Afin de structurer notre démarche et de bénéficier d'une ligne de conduite, nous nous sommes appuyée sur le schéma populaire proposé par le Manuel de recherche en sciences sociales de Marquet, Van Campenhoudt et Quivy (2022)⁶. Au départ de ce mémoire, nous nous heurtons à des difficultés méthodologiques : par où commencer ? Comment organiser notre recherche ? Ce cadre méthodologique, bien que modulable, nous a offert un appui technique et rassurant.

Dans un premier temps, nous avons mené une phase exploratoire. Cette dernière s'est établie en deux axes : une revue de la littérature scientifique et une immersion sur le terrain. Concernant la littérature scientifique, nous avons cherché à diversifier les sources et les points de vue tout en veillant à ne pas nous laisser submerger par l'abondance des écrits. Toutefois, cela fut en vain, notre gestion documentaire s'est avérée complexe. Nous avons donc dû prioriser.

Nous avons exploré les travaux anglo-saxons spécifiquement consacrés à la scatologie téléphonique, avant de revenir aux bases de la criminologie critique en explorant la construction sociale de la déviance. Ensuite, nous nous sommes penchée sur la section « paraphilie » du DSM. À la clarté de ces lectures et à l'ambiguïté entre perversion et paraphilie dans certains discours, nous avons éprouvé la nécessité de revenir aux fondements théoriques, notamment ceux de Freud sur la perversion.

⁶ Ce schéma est présent dans les Annexes.

Après avoir exploré cette première phase, nous avons entamé l’immersion sur le terrain. Nous avons d’abord observé deux permanences d’un service d’écoute⁷ régulièrement touché par des appels obscènes.

Ultérieurement, nous avons rencontré Madame Sophie⁸ pour un entretien exploratoire. Cet échange ne s’est pas appuyé sur une grille d’analyse préétablie. En effet, nous avons choisi d’aborder la rencontre sans questions prédéfinies, afin de rencontrer l’expérience de Madame Sophie et d’entamer une discussion libre autour du sujet. Cet entretien n’avait pas pour objectif de vérifier des hypothèses ou de recueillir des données empiriques précises, il visait à ouvrir des pistes de réflexion (Marquet, Campenhoudt & Quivy, 2022). À l’issue de cet entretien, notre horizon de recherche nous est apparu plus clair et plus cohérent. Nous avons encore affiné nos lectures et veillé à mettre à distance nos constructions personnelles sur le phénomène étudié. En ce sens, il faut pouvoir les prendre en compte. Lejeune (2015) explique que la subjectivité de l’analyste n’est pas à écarter, mais à mobiliser de manière contrôlée.

Nous précisons que nous n’avons pas effectué l’éloge de « l’ignorance théorique » préconisée par certains chercheurs. Cette approche consiste à éviter de recenser et de prendre connaissance des différentes théories existantes, sous prétexte qu’en adoptant le contraire, la recherche est impactée par la partialité, le conformisme, le formatage et l’injustice (Lejeune, 2019). Cependant, d’autres contredisent cette pensée, et c’est cette perspective que nous avons choisie d’opter. L’ignorance des cadres de référence engendre des difficultés méthodologiques, car elle conduit le chercheur à aller dans tous les sens, sans ancrage solide. Une recherche scientifique s’appuie sur des présupposés théoriques, l’ignorance ne supprime pas ces constructions, elle les rend plus implicites. La confrontation des courants déjà existants fait partie intégrante de la démarche scientifique, sans quoi cela entraînerait un manque de pragmatisme. C’est pour ces raisons qu’il nous est paru plus pertinent, afin d’éviter les écueils méthodologiques et épistémiques, de commencer par cette phase d’exploration théorique et de terrain.

⁷ C’est un dispositif destiné aux personnes qui présentent des questionnements sur la notion de consentement, sur des comportements inadéquats ou sur des fantasmes sexuels déviants. Ce service est disponible pour les personnes directement concernées, à son entourage et aux professionnels confrontés à ces problématiques

⁸ De son nom d’emprunt, Madame Sophie est une psychologue criminologue, spécialisée dans la prise en charge des AICS. Elle réalise des expertises pour la justice, effectue des suivis spécialisés pour les AICS et exerce également en tant qu’une écoutante au sein d’un service d’écoute.

À l'issue de cette première phase, celle des entretiens a été mise en place. Dans un premier temps, des e-mails ont été envoyés à des professionnels spécialisés. La sélection des participants s'est réalisée à l'aide des contacts de notre promoteur ainsi que du réseau professionnel spécialisé dans la prise en charge des AICS dont nous avons eu connaissance.

Pour garantir une diversité de points de vue, nous avons opté pour des profils professionnels variés et, ainsi, éviter qu'ils ne soient issus d'une même institution. En effet, selon nous, le contexte professionnel influence l'identité professionnelle, ce qui risque de restreindre la diversité des perspectives. Chaque entretien s'est appuyé sur un guide d'entretien. Ils ont été enregistrés à l'aide de notre téléphone en « mode avion », ceci avait pour objectif d'éviter toute perturbation externe susceptible d'interrompre l'échange. Nous avons porté une attention particulière à mettre les participants à l'aise et à adopter une posture d'écoute active et d'attention flottante⁹.

Les entretiens ont été retranscrits fidèlement et analysés sur cette base. Comme le soutient Chauchat (1985, cité par Intissar & Rabeb, 2015), cette étape est essentielle : toute simplification du discours pourrait créer des biais dans le corpus de données. De plus, des chercheurs tels que Strauss et Corbin (1998, cité par Intissar & Rabeb, 2015) recommandent que la retranscription soit réalisée en parallèle avec la collecte de données. En liant la transcription des données à leur analyse, cela permet de faciliter le travail et de garantir sa cohérence.

Après chaque série de deux entretiens, nous nous imposons un temps dédié à leur retranscription. Une fois cette étape achevée, nous avons pu entamer l'analyse des données au fur et à mesure. Nous entrons ainsi dans la phase de codification, propre à la théorisation ancrée. Cette dernière repose sur l'émergence de cadres théoriques à partir du matériau empirique, en l'occurrence les entretiens semi-directifs. Le processus de théorisation s'appuie, premièrement, sur un travail de codage (Ayache & Dumez, 2011). Selon Strauss et Corbin (1998, cités par Intissar & Rabeb, 2015), le chercheur doit attribuer un concept à l'idée principale qui émerge d'une phrase ou d'un paragraphe en se demandant : « *De quoi est-il question ici ?* ». En pratique, nous avons procédé à une lecture attentive de l'ensemble des données collectées, ce qui nous permettait de repérer

⁹ Concept emprunté à Freud que l'on peut traduire par une attention planante pour conduire au repérage de thèmes récurrents en se mettant à l'écoute de la totalité du matériel (Ayache & Dumez, 2011).

les éléments les plus significatifs. Nous avons ensuite attribué, avec la plus grande précision qui nous est possible, des codes sous forme de mots-clés ou de courtes phrases (ibid).

Pour préciser ce codage, nous avons suivi les deux types de codages de Miles et Huberman (2003, cités par Intissar & Rabeb, 2015) : le descriptif et l'explicatif. Le codage descriptif consiste en une simple classification des phénomènes sans aucune interprétation, tandis que le codage explicatif permet d'attribuer à un passage un concept émergent issu de l'analyse du chercheur. Cette distinction nous a aidé à différencier ce qui relève directement du contenu des entretiens et ce qui provient de notre interprétation analytique en vue de garantir une rigueur éthique.

Une fois le codage effectué, nous entrons dans la phase de catégorisation, également appelée la thématisation ou le codage axial. L'objectif est de regrouper les codes sous des catégories plus larges, définies par un titre générique, pour inscrire ces éléments dans un cadre explicatif plus structuré (Intissar & Rabeb, 2015).

À cet égard, nous allons entamer un codage multinomial afin d'éviter les deux écueils majeurs du codage uninominal (Ayache & Dumez, 2011). En effet, le codage uninominal impose un unique système de classification, alors qu'un même objet peut s'inscrire dans plusieurs catégories. De plus, la recherche d'un unique intitulé pour chaque catégorie tend à réduire la vision et minimiser les similitudes. Ceci ne rend pas justice à un corpus empirique, cela crée davantage des catégories fourre-tout ou trop générales. Dans cette perspective, Ayache et Dumez (2011) suggèrent l'utilisation d'un codage multinomial, dans lequel une même unité de sens peut être liée à plusieurs catégories. Cette approche nous a été d'une grande facilité et d'une aide précieuse pour éviter certains pièges du codage et pour effectuer des liens importants. En effet, à l'issue de ce travail, le constat est clair : plusieurs données se recoupent.

Cette phase est particulièrement délicate et cruciale, car il nous semble qu'elle repose sur des choix analytiques susceptibles d'influencer les résultats. Un autre chercheur pourrait adopter une approche différente. Consciente de cet enjeu, nous avons veillé à prendre du recul en nous questionnant systématiquement sur la pertinence des liens établis : « Cette corrélation entre ces concepts est-elle véritablement pertinente ? », « Comment ces éléments sont-ils reliés entre eux ? ».

La troisième étape, la mise en relation, constitue le cœur du codage sélectif. Elle vise à approfondir les liens entre les catégories établies lors de la précédente étape. Il ne s'agit plus seulement de classer, mais d'analyser les interactions entre ces catégories : l'une découle-t-elle de l'autre ? Interagissent-elles ? Se provoquent-elles mutuellement ? Se neutralisent-elles ? (Mucchelli, 2007).

Mucchelli (2007) parle ici d'« aperception » de la catégorie de relation. Autrement dit, cette mise en relation des concepts découle à la fois du corpus empirique et du processus de théorisation provenant de notre propre raisonnement. Comme précédemment, cette étape demande donc une posture réflexive.

Après avoir achevé cette étape, et avant de rédiger la partie empirique, chaque entretien a fait l'objet d'une réécoute attentive. Ainsi, cela nous a permis de nous imprégner à nouveau des données, de vérifier qu'aucun thème n'ait été omis et que la totalité du matériel ait été pris en compte.

5.2. L'entretien semi-directif

« Entretenir » apparaît au cours du XII^e siècle et signifie « tenir ensemble ». Le mot « entretien », quant à lui, s'implante au XVI^e siècle à partir de la contraction de « entre » et « tenir » qui désigne un « échange de paroles » (Picoche, 1992, cité par Imbert, 2010). Dans le cadre de notre démarche, nous pouvons ainsi considérer que l'entretien repose sur un échange structuré d'informations avec un tiers. Cette méthode de recueil de données contribue ainsi à la construction d'un savoir scientifique partagé. L'accent est mis sur la parole et l'apport des interlocuteurs, ici les travailleurs spécialisés, dans l'élaboration des connaissances.

5.2.1. *Choix de l'entretien semi-directif*

Nous avons choisi ce type d'entretien, car il nous semblait le plus adéquat et accessible dans notre cas. Nous disposons donc d'une série de questions-guides durant chaque entretien. Ces questions étaient ouvertes et ne présentaient pas de réponses prédéfinies. Elles étaient posées de manière flexible en fonction du déroulement de l'échange et des propos de l'interviewé, sans sens préétabli. L'objectif était de ne pas nous enfermer dans un guide trop strict, ce qui serait contraire à la théorisation ancrée.

Nous avons construit des axes de questionnement en lien avec nos explorations initiales. Toutefois, le guide disposait de questions larges pour permettre de ne pas se limiter aux apports issus de la phase exploratoire. En effet, cela ne constituait pas un cadre figé. Nous le voyons plutôt comme un point de départ afin d'explorer le discours des intervenants et de construire une théorie.

Nous avons ainsi des thèmes à aborder, ce qui nous rassurait, tout en bénéficiant de cette structuration, l'acteur conservait une liberté d'association. Lorsque cela était nécessaire, nous pouvions recentrer la discussion sur l'objet initial. Comme l'indiquent Marquet, Campenhoudt et Quivy (2022), cette approche permet de ne pas s'éloigner des objectifs de recherche. Elle offre la possibilité de poser certaines questions auxquelles l'interviewé ne penserait pas spontanément.

5.2.2. Guide d'entretien

Comme évoqué précédemment, notre guide est composé de thématiques clés qui visent à explorer les sphères générales de notre question de recherche. Ces thématiques désignent l'expérience et la perception du phénomène, le profil des individus concernés, le contexte spécifique du téléphone, la dimension fantasmatique des actes et la sexualité sous-jacente. Chaque question a été pensée afin d'approfondir la compréhension des thématiques.

- a) Expérience et perception du phénomène
 - Comment définiriez-vous la scatologie téléphonique ?
 - Avez-vous déjà rencontré des patients pratiquant des appels obscènes dans votre pratique clinique ?
- b) Profil
 - Quel est, selon vous, le profil des auteurs de scatologie téléphonique ?
 - Ces personnes présentent-elles une vie affective, sexuelle, relationnelle ou sociale marquée de carences ou de frustrations ?
 - L'absence d'interaction physique amène-t-elle une dimension différente ?

c) Contexte spécifique du téléphone

- Est-ce que l'anonymat impacte ces passages à l'acte ? Quelle dynamique cela peut-il amener ?
- Pensez-vous que ces individus passeraient à l'acte dans d'autres contextes sans cette protection ?
- Selon vous, la scatologie téléphonique peut-elle être un comportement isolé ou s'inscrit-elle dans une trajectoire plus large de passage à l'acte sexuel ?
- Voyez-vous des parallèles avec d'autres formes de passage à l'acte sexuel ?

d) Dimension fantasmatique

- Comment percevez-vous la place du fantasme dans ces actes ?

e) Sexualité

- La scatologie téléphonique constitue-t-elle une forme de sexualité ?
- Est-elle le symptôme d'une difficulté ?
- Comment pourrait-on la qualifier ? Déviante ? Atypique ? Pathologique ?

6. LES LIMITES

Dans un entretien semi-directif, trois biais sont susceptibles d'être identifiés d'après Poupart (cité par Imbert, 2010) : ceux liés au dispositif de l'enquête, à la situation professionnelle des participants et au contexte de l'enquête.

Les biais liés au dispositif concernent la manière dont l'entretien est mené, c'est-à-dire la structure du guide d'entretien et notre propre rôle en tant que chercheur impliqué dans la relation d'échange avec les participants. En effet, notre présence conditionne la dynamique de l'entretien. À cet égard, bien qu'il soit parfois difficile de déterminer sa propre implication dans l'entretien, il est essentiel de la prendre en compte. Nos questions ont certainement orienté le déroulement et les réponses formulées, malgré le fait que nous ayons veillé à en limiter les effets.

Les biais liés à leur situation professionnelle se réfèrent à des facteurs tels que leur rôle, leur statut, l'institution à laquelle ils sont rattachés, ainsi que leur expérience dans le domaine. Tous ces éléments peuvent façonner leurs réponses.

Les biais rattachés au contexte de l'enquête font aussi référence à l'environnement dans lequel l'entretien se déroule. Par exemple, certaines interviews (Jeanne et Roger) ont été réalisées via une plateforme de communication (Teams), ce qui a influencé les réponses des participants et notre propre manière de mener l'entretien. En effet, il nous semble qu'il faille davantage privilégier les rendez-vous en présentiel qui permettent une collecte de données plus riche.

Deuxième partie : le cadre théorique

INTRODUCTION

Dans ce chapitre, nous posons le cadre théorique qui délimite notre sujet. Nous procédons à une démarche allant du général vers le particulier dans le but de fournir des repères pour appréhender la scatologie téléphonique.

Nous abordons cette conduite à travers plusieurs registres : d'abord, nous commençons par un regard sociologique à partir des approches de la déviance sexuelle. Ensuite, nous faisons un détour psychanalytique pour éclairer les paraphilies et la sexualité dite « traditionnelle » par Freud. Puis, nous nous penchons sur le DSM ainsi que ses usages et limites dans la criminologie clinique. Enfin, le dernier point concerne, plus particulièrement, la scatologie téléphonique.

1. DÉVIANCES SEXUELLES

1.1. Déviance

Avant d'entrer dans le cœur du sujet, il nous semble essentiel de revenir à la notion fondamentale qui sous-tend ce phénomène, sans doute influencée par notre formation en criminologie : la déviance.

Deux types de criminalisation existent : la primaire et la secondaire. La criminalisation primaire fait référence aux processus par lesquels certains comportements sociaux sont choisis pour être criminalisés sous forme de loi. Cette dynamique s'insère dans une approche constructiviste issue de la sociologie des problèmes sociaux (Schneider, Kitsuse, 1984, cités par Lebeuf, 1990) et de l'interactionnisme (Ritzer, 1975 ; Downes et Rock, 1988, cités par Lebeuf, 1990).

Dans ce cadre, les définisseurs¹⁰ jouent un rôle central en attribuant une signification aux comportements. Un même comportement peut être sujet à plusieurs interprétations, mais l'une d'entre elles finira par s'imposer. Ces désignations résultent d'alliances ou de coalitions temporaires entre les définisseurs, conduisant à la sélection d'un comportement qualifié de criminel. La criminalisation secondaire correspond, quant à elle, au

¹⁰ Les définisseurs désignent ici les législateurs, les experts possédant des connaissances spécialisées en raison de leur domaine d'expertise et l'entrepreneur moral, qui bâtit son propos en tant que moralisateur, en véhiculant des valeurs qu'ils considèrent bénéfiques tant pour lui-même que pour la société (Lebeuf, 1990). Ce dernier est particulièrement pertinent pour des lois sans victime telle que la drogue.

renforcement de la loi par sa mise en application des instances décisionnelles, la police, la prévention et d'autres organes d'application. L'une ne va pas sans l'autre : elles constituent des conditions nécessaires, mais non suffisantes pour la diminution du crime (Brion, 2011).

L'étiquetage est l'effet de la déviance créé par la construction sociale. Après avoir commis un acte considéré comme contraire aux normes juridiques, l'individu se voit apposer l'étiquette de délinquant (Becker, 1985 & Cohen, 1972, cités par Louan, 2019).

La déviance est alors perçue comme « grave » et « radicale », et ces individus « hors la loi » entrent dans une carrière délinquante et sont stigmatisés en tant que tels (Babeau & Chanlat, 2011).

Toutefois, la déviance ne se limite pas à ce seul prisme. Le terme déviation fait référence à des notions de normes diverses - qu'elles soient statistiques, morales, légales ou religieuses - qui ne sont jamais universelles. (Cour & Blachère, 2013).

Ainsi, la déviance ne s'inscrit pas systématiquement dans une trajectoire de carrière criminelle. Elle peut aussi désigner la transgression de règles non pénales, mais socialement réprouvées (Babeau & Chanlat, 2011). La déviance sexuelle, parmi les différentes formes de déviance, occupe une place à la fois ambiguë et chargée d'affects. Si la notion de consentement permet de délimiter le licite de l'illicite d'un point de vue juridique, les normes sociales décrivent ce qui est acceptable de l'inacceptable, au-delà de ce « simple » critère. En tant que future criminologue clinicienne, le constat est clair : une zone grise se dessine où nos patients ont parfois du mal à se positionner.

1.2. Déviance sexuelle

Le domaine de la sexualité s'inscrit également dans le cadre de ces normes. Bien que certaines pratiques, comme la scatologie téléphonique, ne soient pas répréhensibles par la loi en tant que telles, elles sont néanmoins perçues comme une déviance. En effet, en fonction d'une norme culturelle - dans ce cas, la norme occidentale - cet acte est jugé comme anormal. À titre d'exemple, dans notre société, des pratiques telles que la masturbation, l'homosexualité ou la sodomie ne sont pas illégales, contrairement à certaines régions du monde où elles restent prohibées (Cour & Blachère, 2013).

À cet égard, Gayle Rubin (citée par Giami, 2019) élabore une notion nommée « le cercle enchanté ». Ce terme démontre la mise en place d'une conception « traditionnelle » de la sexualité se manifestant par des comportements socialement valorisés : l'hétérosexualité, l'adhésion aux normes dominantes de genre, la monogamie, ainsi que la délimitation du périmètre des relations sexuelles dites « normales » (un engagement sentimental ou une relation stable entre deux partenaires). Si une personne ne répond pas aux critères du « cercle enchanté », elle sera perçue comme en marge d'un modèle socialement partagé.

Ces normes sexuelles dominantes peuvent aussi être repérées dans la psychanalyse, notamment grâce au concept de paraphilie et au livre des Trois essais sur la théorie sexuelle de Freud.

2. LA PARAPHILIE ET LA SEXUALITÉ : UNE ANALYSE PSYCHANALYTIQUE

2.1. Paraphilie : étymologie

L'appellation « paraphilie » est issue des termes grecs *para* signifiant « autour » ou « à côté » et de *philos*, « amour » (Thibaut, s.d.). Cette étymologie reflète l'idée d'« une manière d'aimer à côté ». Cette expression interroge directement la notion de norme et, peut-être, la place accordée à la diversité dans les pratiques sexuelles. Au XIX^e siècle, Richard Von Krafft-Ebing, parlait de « paraesthesia », qu'il définissait comme un « désir sexuel porté sur un objet fautif » (Scarfone & De Eugenio, 2016).

Selon Adam (2012), ce néologisme viendrait exclure le terme « perversion », symbole péjoratif et moralement connoté. Semblant dépourvu de scientificité, et ne permettant pas de faire consensus, ce changement terminologique visait à conférer une légitimité scientifique accrue. En réalité, il s'agissait également d'une stratégie politique, notamment en vue de permettre le remboursement des soins de santé et dans le cadre médico-légal.

Cela sous-entend qu'il existerait des « manières d'aimer normales » et des « manières d'aimer à côté ». Il y aurait des « paraphilies » - dans ce cas, perçues comme des troubles pathologiques – qui se différencieraient des « normophilies » - les personnes qui adhèrent, voire qui apprécient, les normes dominantes d'une société. Plus les paraphilies se rapprochent des pratiques dites « normales », plus il serait nécessaire de fournir des

preuves pour les déterminer comme telles. Adam (2012) soulève ici l'extension du domaine psychiatrique, phagocytant la vie sociale. Au fond, cette tension entre ce qui est considéré comme « normal » et « pathologique » ne reflète-t-elle pas une dynamique inhérente à la nature humaine ?

Il apparaît important d'aborder la notion de perversion, dans la mesure où celle-ci a longtemps été mobilisée à la place de celle de paraphilie.

2.2. Perversion sexuelle ?

La notion de perversion a longtemps été entachée de confusion et d'interprétations erronées, oscillant entre perversité dite morale et pratique sexuelle hors norme.

Dans une perspective psychanalytique, Freud s'attache à clarifier la manière dont un comportement sexuel déviant peut être compris comme une tentative de négociation face à une angoisse, sans pour autant être délié d'un modèle socialement attendu.

2.2.1. Théorie psychanalytique de la sexualité

Si l'approche de la criminologie critique contemporaine nous permet de comprendre que la sexualité correspond à une construction sociale, il demeure important d'interroger ce concept qui relève de la structure même du fonctionnement humain – ou du moins, c'est ce que le monde de la psychanalyse en a dégagé. Avant d'aborder les catégories nosographiques telles que les paraphilies et le Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux (DSM), un détour par la pensée freudienne s'impose (Freud, 1987, p.VI).

Freud ne considère pas la perversion comme une déviation marginale, mais comme une composante inhérente à toute organisation pulsionnelle¹¹ présente depuis la plus tendre enfance. À ses yeux, la sexualité dite « normale » - au service de la reproduction sous le primat de la zone génitale – aurait pour seul but le coït. Ce dernier consistant, chez

¹¹ Entendons par « pulsion » : « la représentance psychique d'une source endosomatique de stimulation produite par des excitations sporadiques et externes. La pulsion est donc un des concepts de la démarcation entre le psychique et le somatique » (Freud, 1987, p.83). La pulsion trouve son origine dans un processus interne au corps.

l'homme, en la décharge de produits sexuels avec des partenaires de sexe opposé (Freud, 1987, p.VI).

Lorsque des symptômes¹² apparaissent, ils ne se constituent pas aux dépens de la pulsion sexuelle dite normale. Ils résultent, selon Freud, de l'expression des pulsions perverses, rendues « normales » par des processus de refoulement. Si ces pulsions pouvaient s'exprimer librement, sans être détournées de la conscience, les fantasmes ou les passages à l'acte se réaliseraient. En ce sens : « La névrose est le négatif de la perversion » (Freud, 1987, p. 80).

C'est la raison pour laquelle il nous a semblé pertinent d'investiguer la vie psychique des psychonévrosés, dans le but d'éviter la réduction simpliste de certains comportements sexuels déviants à une personnalité perverse. Freud souligne en effet que, dans la vie sexuelle des psychonévrosés, se retrouvent les mêmes aberrations que dans la sexualité pathologique des pervers.

Parmi les symptômes, apparaissent également les pulsions partielles¹³ donnant naissance à de nouveaux buts sexuels (Freud, 1987, p.81). Dans l'hystérie, certains lieux du corps deviennent des zones d'investissement érotique secondaire, pouvant s'apparenter aux organes génitaux. Freud observe que ces zones peuvent être sujettes à des modifications de l'innervation, ce qui produit un plaisir potentiellement analogue au processus érectile. Ce type de psychonévrose substitue secondairement les zones érogènes à l'appareil génital, sans pour autant que ce constat soit moindre dans d'autres formes (névrose obsessionnelle, paranoïa). En effet, il est plus complexe de l'identifier, car les symptômes se réalisent dans l'appareil psychique. Dans la névrose obsessionnelle, par exemple, ce sont de nouveaux buts sexuels qui surgissent : l'œil devient une zone érogène dans le plaisir de regarder et de s'exhiber (Freud, 1987, p.85).

Quelle connaissance pouvons-nous en retirer ? Freud vient souligner que les psychonévrosés partagent de nombreux traits avec les organisations perverses, et s'éloignent davantage des fonctionnements dits « normaux ». La prédisposition aux

¹² Par « symptôme », il faut comprendre toute déviation par rapport à l'objet sexuel ou au but sexuel. En d'autres termes, ce terme désigne toute forme de sexualité qui prime sur la sexualité génitale organisée autour du coït en vue de la reproduction (Freud, 1987, p.VI).

¹³ Plaisirs dirigés sur des zones érogènes, c'est-à-dire produisant une excitation sexuelle qui ont fait partie de l'enfance : la bouche, l'anus, la peau, le regard. Ces zones ne sont plus érogènes à l'âge adulte. Dans le cas contraire, il s'agit de pulsion partielle qui constitue une déviation par rapport à l'objet sexuel ou au but sexuel.

perversions ne serait donc pas un constat exceptionnel, mais constituerait, en réalité, un élément latent de la constitution psychique. Au final, n'y aurait-il pas un penchant, chez tout un chacun, à la perversion ?

Freud évoque deux raisons au déclenchement de cette « maladie » : soit au moment de la puberté, lorsque les exigences sexuelles ne peuvent être satisfaites de manière adéquate, soit ultérieurement, lorsque l'accès à la satisfaction sexuelle normale est entravé. Dans les deux cas, elle envahit là où c'est vide. L'inacceptabilité de l'objet sexuel normal fait naître un refoulement sexuel, comme une restriction de la liberté (Freud, 1987, p.87).

Ainsi, en mettant en lumière les tendances perverses, Freud invite à repenser la frontière entre le normal et la pathologie « sexuelle ». Ce déplacement de regard va nous amener au prochain point, sur une réflexion plus spécifique sur les paraphilies, ce qui offre un aperçu de la manière dont ces « réalités » cliniques ont été traduites dans les classifications internationales.

3. LE MANUEL DIAGNOSTIQUE ET STATISTIQUE DES TROUBLES MENTAUX

3.1. Paraphilie

Selon le DSM-V (2013, p. 685), le terme paraphilie « désigne tout intérêt sexuel intense et persistant autre que l'intérêt sexuel pour la stimulation génitale ou les préliminaires avec des partenaires humains phénotypiquement normaux, physiquement matures et consentants ».

D'après la Classification internationale des maladies (CIM-11) de l'Organisation mondiale de la Santé (Cordier & Thibault, 2021), le trouble paraphilique se définit comme « le désir sexuel atypique impliquant d'autres personnes dont l'âge ou le statut rendent leur consentement impossible à obtenir ou l'acte contraire à leur volonté ». Ce désir sexuel doit persister durant quelques mois. En ce sens, à titre d'exemple, un trouble paraphilique peut être caractérisé lorsqu'un sujet éprouve un désir sexuel envers un mineur, un animal ou un individu non consentant.

Au sein du DSM-V (2013), nous retrouvons huit paraphilies répertoriées : voyeurisme, exhibitionnisme, frotteurisme, masochisme sexuel, sadisme sexuel, pédophilie,

fétichisme et travestisme. Ce choix repose sur la relative prévalence de celles-ci par rapport aux autres. Si elles sont mises en acte, elles peuvent être considérées comme criminelles ¹⁴, et certaines peuvent entraîner des conséquences nocives pour le sujet ou autrui (DSM-V, p.685). À cet égard, Fekih-Romdhane et Ridha (2018) critiquent ce critère de « nocivité » qui ne relève pas d'une approche clinique de prime abord, mais plutôt du monde judiciaire.

Cette liste est non exhaustive, puisqu'une dizaine de paraphilies distinctes ont été identifiées et nommées en vertu des conséquences négatives pour l'individu ou les autres. Une évolution notable entre la quatrième et la cinquième édition du DSM réside dans l'introduction de la catégorie « autres paraphilies spécifiées », alors que la version précédente ne reconnaissait que la catégorie « autres paraphilies non spécifiées ». Cette modification vise à offrir une plus grande flexibilité clinique, permettant aux praticiens d'adapter leur diagnostic à des situations singulières. Ce changement n'a aucune fin médicolégale, même si ces nosographies peuvent être instrumentalisées et desservir les justiciables. Ainsi, lorsque les critères d'un trouble paraphilique spécifique ne sont pas entièrement remplis, le clinicien conserve une marge d'interprétation et peut choisir entre ces deux options diagnostiques (Fekih-Romdhane & Ridha, 2018).

La catégorie « autre pathologie non spécifiée » témoigne, selon Adam (2012), de l'attente et de l'affût des classificateurs quant à l'éventuelle identification de nouvelles entités pathologiques intégrables à la nosographie. Ces deux catégories – « spécifiées » et « non spécifiées » - peuvent ainsi être perçues comme des classifications en instance de spécification. Elles témoignent de la démonstration même des cases presque vides ou en attente d'être remplies, constituant ainsi un bric-à-brac des curiosités sexuelles. Dès lors, l'extension progressive du DSM semble favoriser une pathologisation croissante des comportements sexuels (Adam, 2012).

Il y a un risque accru que toutes les « bizarreries comportementales » soient requalifiées en un trouble psychiatrique. La sexualité ne serait-elle pas, par essence, incasable ? Nous assistons à une prolifération des diagnostics psychiatriques relatifs aux troubles dits sexuels ou d'identité sexuelle, contribuant à une extension nosologique sans fin. Dans

¹⁴ En tout cas, certaines. En effet, s'il y a un consentement, le sadisme sexuel, le masochisme sexuel, le transvestisme et le fétichisme ne sont pas criminels. Et en ce sens, elles font l'objet d'une sexualité « atypique », c'est-à-dire en dehors de la norme.

cette logique, tout comportement qualifié de déviant pourrait, à terme, être intégré au DSM (*Ibid*).

3.1.1. Trouble paraphilique et paraphilie

Le DSM-V précise qu'« un trouble paraphilique est une paraphilie qui cause actuellement une détresse ou une altération du fonctionnement chez l'individu, ou une paraphilie dont la mise en acte ou sa satisfaction a entraîné un préjudice personnel ou un risque de préjudice pour autrui » (DSM-V, 2013, p. 685-686).

En ce sens, le Manuel (2013, p. 686, cité par Moser, 2016) établit une distinction entre paraphilie et trouble paraphilique en précisant qu'« une paraphilie est une condition nécessaire mais pas suffisante pour avoir un trouble paraphilique et une paraphilie en elle-même ne justifie pas ou ne nécessite pas toujours une intervention clinique ».

Bien que la nouvelle édition vise à dépathologiser les intérêts sexuels inhabituels ou non conventionnels, qui ne constituent pas en soi une pathologie (Fekih-Romdhane & Ridha, 2018), il nous semble néanmoins que ce manuel contribue à standardiser la sexualité. En fixant des critères normatifs, il contribue à la construction d'une sexualité normale ou acceptable.

De même, cette standardisation se retrouve également dans le CIM-11, où les troubles paraphiliques sont classés dans la catégorie des « troubles associés à la santé sexuelle », marquant ainsi l'idée que ces pratiques seraient incompatibles pour une « bonne » santé sexuelle. S'agit-il d'une unique expression de sexualité ou pouvons-nous avoir des paraphilies avec une sexualité socialement acceptable ? Nous le verrons prochainement.

Pour qu'un trouble soit diagnostiqué, la personne doit répondre aux critères A et B¹⁵. En effet, le critère A ne suffit pas à établir un trouble paraphilique. La période spécifiée par le critère A doit être considérée comme une ligne directrice générale, permettant de s'assurer de l'intensité et de la persistance de l'intérêt sexuel, et non comme une période transitoire.

¹⁵ Le critère A concerne la nature qualitative de la paraphilie, en décrivant les signes, symptômes et comportements associés. Dans le manuel, ce critère inclut généralement un plaisir intense et récurrent sur une période d'au moins six mois. Le critère B, quant à lui, se réfère soit à la mise en acte de la paraphilie sur une personne non consentante, soit à des pulsions ou des fantasmes causant une détresse cliniquement significative ou une altération du fonctionnement social, professionnel ou dans d'autres domaines importants (DSM-V, 2013).

Blanchard (2010, cité par Moser, 2016) a souligné que cette donnée qualitative serait plus pertinente à appliquer au critère B qu'au critère A. Cela implique que, plutôt que de se focaliser uniquement sur la durée des symptômes et des signes, il serait plus pertinent d'évaluer la détresse ressentie par l'individu.

3.1.2. Déviance criminelle et trouble paraphilique

Il est essentiel de souligner le paradoxe entourant les individus criminalisés pour des infractions à caractère sexuel. Le diagnostic de trouble paraphilique leur est fréquemment attribué, alors même que, selon les critères établis, ils ne devraient pas nécessairement en relever.

En effet, avant l'édition du DSM-V, ces individus étaient souvent diagnostiqués sur la seule base de leurs comportements (critère A), sans que la détresse personnelle ou l'altération du fonctionnement (critère B) ne soient systématiquement prises en compte (Moser, 2016). Or, dans la pratique clinique des professionnels travaillant avec les auteurs d'infractions à caractère sexuel (AICS), il est fréquent d'observer des sujets ne ressentant ni détresse ni altération significative de leur fonctionnement social, professionnel ou personnel. Toutefois, à la suite d'une condamnation, ces personnes peuvent subir des répercussions dans plusieurs sphères de leur vie, ce qui peut être confondu avec la détresse clinique. En ce sens, on peut s'interroger sur le rôle de la réaction sociale dans la détresse rapportée par les patients. Elle relève peut-être davantage d'un effet d'étiquetage que d'un trouble mental.

Avec l'édition du DSM-V, une distinction entre paraphilie et trouble paraphilique est établie. Cependant, elle ne vise pas forcément une dépathologisation car une précision importante a été ajoutée : si l'individu a mis en acte ses pulsions sexuelles sur une personne non consentante, le critère B est considéré comme rempli ¹⁶. Cette évolution a un impact direct sur la catégorisation des personnes ayant des comportements déviants, et par extension, contribue à une pathologisation de facto de ces derniers.

¹⁶ Dans le DSM-IV, le critère B des huit paraphilies était : « Les fantasmes, impulsions sexuelles, ou comportements sont à l'origine d'une souffrance cliniquement significative ou d'une altération du fonctionnement social, professionnel ou dans d'autres domaines importants » (Mini DSM-IV, 1996).

Moser (2016) souligne à cet égard que l'exhibitionnisme, le frotteurisme et le voyeurisme ne relèvent d'une paraphilie que si l'individu éprouve une excitation sexuelle intense liée à l'aspect non consensuel de la mise en acte.

Autrement dit, un acte sexuel perpétré sur une personne non consentante constitue un crime, mais il ne relève pas nécessairement d'un trouble mental. Si l'individu ne manifeste pas une excitation sexuelle intense à l'idée de transgresser le consentement et qu'il ne ressent ni détresse ni altération de son fonctionnement, son acte demeure d'abord et avant tout une infraction pénale. Pourtant, sur la base du critère B, cela suffit pour constituer un trouble paraphilique.

Moser (2016) émet une réserve pertinente sur des intérêts sexuels non standard liés à un trouble mental¹⁷. Nous sommes face à une assimilation d'un crime à un trouble mental. Si nous suivons ce raisonnement, tous les crimes sexuels se verraient introduits dans cette nosographie ?

Il est nécessaire de faire une distinction nette entre la déviance sexuelle et la maladie mentale. La déviance sexuelle fait référence à une norme pénale ou à une normalité sexuelle, qui, si elle existe, reste relative. Cette norme fluctue en fonction des cultures, des époques, et peut même varier au sein d'une même société, selon le contexte urbain ou rural.

Moser (2016) démontre la construction normative de la déviance sexuelle. Par exemple, si un homme préfère stimuler son pénis en touchant les parties génitales de sa partenaire, il ne s'agit pas d'une paraphilie. S'il préfère stimuler son pénis en touchant la bouche de sa partenaire, il ne s'agit pas non plus d'une paraphilie. S'il préfère stimuler son pénis en touchant les pieds de sa partenaire, il s'agit d'une paraphilie.

En conclusion, afin de trouver un critère pathologique clair et universellement accepté, celui de la souffrance reste prédominant (Cordier & Thibaut, 2021).

¹⁷ Un trouble mental est défini dans le DSM comme « une perturbation cliniquement significative de la cognition, de la régulation émotionnelle ou du comportement d'un individu » (DSM-V, 2013, p. 20).

4. SCATOLOGIE TÉLÉPHONIQUE

4.1. Scatologie téléphonique : étymologie

Étymologiquement, le terme *scatologia* est un dérivé des mots grecs *skato* (excrément) et *logos* (parole) (Gayford, cité par Price et al., 2002). Ce concept signifie donc littéralement « discours sale par téléphone » (Siddiqui, Qureshi & Al Zahrani, 2017).

La scatologie téléphonique, également appelée *scatophilie* téléphonique ou *téléphonicophilie*, est caractérisée par une excitation sexuelle associée à l'exposition d'une victime sans méfiance ni consentement à du matériel sexuel et obscène par le biais du téléphone (Pakhomou, 2006). À travers cette explication, nous pouvons exclure les appels téléphoniques dits canulars, ces derniers n'étant pas liés à un mode d'excitation et de gratification sexuelle.

Nosologiquement, Eulenburg (1865, cité par Janssen, 2018) alloue le terme d'« exhibitionnisme verbal » aux hommes éprouvant du plaisir à « crier des mots salaces à l'oreille d'une femme » ou aux patients qui se contentent de cris indécents sans montrer l'organe sexuel. Selon ce dernier, le ton indigné de la victime produira un effet suffisant chez l'auteur.

Selon John Money (cité par Janssen, 2018), pour les scatologues téléphoniques, il s'agit de sujets paraphiliques, manifestement dépendants de cette pratique pour susciter une excitation érotique et ainsi, faciliter ou atteindre l'orgasme.

4.2. La classification dans le DSM-V

La scatologie téléphonique est classée dans la catégorie des « autres paraphilies spécifiées » du DSM-V (2013, p. 705). Elle regroupe des troubles paraphiliques répondant au critère B. Toutefois, ces manifestations ne remplissent pas l'ensemble des critères définissant l'une des huit paraphilies spécifiques répertoriées.

Cette classification permet au clinicien de préciser la raison pour laquelle une paraphilie ne correspond pas entièrement à une forme spécifique. En pratique, le diagnostic est formulé sous l'intitulé « autre trouble paraphilique », suivi de la mention du comportement concerné (par exemple : la scatologie téléphonique) (Ibid.).

Cette catégorie inclut d'autres paraphilies comme la nécrophilie, la zoophilie, la coprophilie, la klismaphilie et l'urophilie. Ce comportement se définit ainsi par une excitation sexuelle intense et récurrente liée à des appels téléphoniques obscènes, persistant depuis au moins six mois et entraînant une détresse marquée ou une altération du fonctionnement dans diverses sphères importantes (DSM-V, p. 705).

4.3. État des connaissances sur la scatologie téléphonique

Comme mentionné précédemment, la littérature scientifique sur ce sujet demeure limitée. Néanmoins, il est essentiel de dresser un état des lieux, même minime, des travaux existants. Ce point vise à explorer les principales études et observations faites à ce jour sur le phénomène.

Le terme « scatologie téléphonique » apparaît pour la première fois dans les années 1970 sous l'invention de John Money. Il est ensuite introduit au DSM dans les années 1980 parmi les paraphilies atypiques. On peut donc constater que ce comportement est reconnu depuis plusieurs années, sans pour autant avoir fait l'objet d'une définition diagnostique précise. Ce flou autour de ses critères empêche de l'inscrire dans les paraphilies dites « phares » (Janssen, 2018).

Ce n'est véritablement qu'à partir des années 1990 que ce comportement est apparu comme une véritable « paraphilie » dans la littérature anglophone, à la suite des industries lucratives du « sexe par téléphone », appelées plus communément chez nous « le téléphone rose » (Ibid.).

Une étude réalisée par Price et al. (2002) révèle certaines caractéristiques de comorbidité sur un échantillon de 206 personnes impliquées dans des actes de scatologie téléphonique. En effet, 55% présentaient une comorbidité avec l'exhibitionnisme, et 45% avec le voyeurisme. L'étude a également fait ressortir une tendance à la masturbation compulsive chez 95% des sujets, et une dépendance au téléphone rose pour 45% d'entre eux.

Ces résultats sont appuyés par les travaux de Siddiqui, Qureshi et Al Zahrani (2017) qui ont observé que ces sujets se masturbent fréquemment pendant qu'ils parlent ou fantasment sur leurs propres discours ou sur les effets que cela peut produire chez l'interlocuteur. Cette excitation sexuelle est indirectement liée à l'échange téléphonique et tend à s'interrompre une fois la communication terminée. On peut donc considérer que

le support excitatoire réside principalement dans l'opération de l'appel lui-même. Une fois le support disparu, l'excitation retombe.

Il existe une association fréquente avec l'exhibitionnisme et le voyeurisme, généralement considérés comme des formes analogues dans leur dimension intrusive et le mode opératoire, bien qu'ils diffèrent sur le plan sensoriel.

Ce phénomène s'inscrit dans une dynamique comparable à celle de l'exhibitionnisme : ne mobilisant pas une exposition visuelle du corps, il implique une intrusion soudaine, provoquant peur et choc, sans contact physique (Price et al., 2002). Ce qui distingue cette conduite des autres formes d'agression sexuelle, c'est qu'elle s'opère à distance, où l'auteur cherche à exciter son interlocutrice par la parole. C'est, en ce sens, que cette modalité d'expression sexuelle est qualifiée d'« exhibitionnisme verbal ». Il y a un intermédiaire – le dispositif téléphonique – permettant à l'auteur d'être à la fois en sécurité et d'effectuer une agression (Pakhomou, 2006).

4.3.1. Typologie des appels obscènes

Quelques auteurs ont établi une typologie des auteurs de scatologie téléphonique. Il nous semble pertinent d'en présenter quelques-unes afin de mieux comprendre les différents modes opératoires.

En 1975, Mead (cité par Siddiqui, Qureshi & Al Zahrani, 2017) a proposé une classification en trois types. Le premier prononce directement des injures et/ou des propositions obscènes. Il s'agit généralement d'adolescents. Le deuxième type est un « séducteur flatteur » qui adopte une approche plus insidieuse, en prétendant par exemple avoir des amis en commun, avant de devenir offensant. Le troisième, décrit comme « farceur », utilise un prétexte, comme celui de mener une enquête, pour engager une conversation sur des sujets personnels et à connotation sexuelle.

Ord Matek (Ibid.) ajoute un quatrième profil à cette liste : celui des individus qui contactent les lignes d'urgence pour demander de l'aide aux femmes écoutantes, avant de dériver sur du contenu sexuel accompagné d'actes de masturbation.

Trois autres profils d'appelants ont été distingués par Bullough dans la littérature (Arora, 2009). Le premier, le plus fréquemment rencontré, adopte une posture *séductrice* et se masturbe durant l'appel. Il se peut qu'il respire bruyamment ou décrive des activités

sexuelles explicites. Le second est qualifié de « *shock caller* », il cherche à provoquer la panique ou l'angoisse chez la victime et tend à réitérer ses appels si les réactions persistent. Enfin, le troisième type, le « *farceur* », que nous pouvons qualifier de manipulateur intuitif, adopte une attitude amicale en instaurant un climat de confiance. Il peut, par exemple, se faire passer pour un professionnel afin d'obtenir des informations intimes sur la personne.

Dès lors, la littérature vient énoncer plusieurs profils avec des buts et des modes opératoires différents pour arriver à l'excitation sexuelle.

4.3.2. Profil relationnel

Selon Price et al. (2002), la scatologie téléphonique soutient la théorie des lovemaps, élaborée par John Money (1988, cité par Price et al., 2002), selon laquelle elle résulterait d'une carte amoureuse¹⁸ anormale. Elle le devient lorsque les conditions nécessaires pour un développement optimal ne sont pas remplies comme la négligence, la privation ou encore l'exposition traumatique à des contenus sexuo-érotiques (Money, 1986).

Cela suggère que les comportements paraphiliques résulteraient d'un schéma amoureux empreint de difficultés à vivre une relation sexuelle et affective partagée (Siddiqui, Qureshi, & Al Zahrani, 2017). Dans ce modèle, ce phénomène est répertorié parmi les paraphilies de séduction. En effet, il serait situé dans la phase préparatoire ou de séduction précédant l'union génitale.

Ces types d'auteurs manifestent fréquemment des sentiments d'insuffisance et d'insécurité (Rokach & Patel, cité par Kafka & Hennen, 1999). Altintas et al. (2016) viennent appuyer ce propos à travers l'analyse d'un cas clinique. Ils concluent que le sujet manifestait ce comportement car il était incapable d'éprouver des fantasmes sexuellement stimulants, des pulsions ou des comportements sexuels sans avoir recours au téléphone. Selon eux, il s'agirait de l'expression d'impulsions sexuelles agressives, rendues possibles par la mise en place d'un environnement sécurisé offert par le support téléphonique.

¹⁸ Ce concept désigne une représentation mentale ou un modèle développemental dans l'esprit sous forme d'images présentes dans les rêves et les fantasmes. Il renvoie à la figure du partenaire idéal et aux comportements que la personne souhaite adopter au sein du couple (Money, 1986)

Ce recours au téléphone agit comme un mécanisme de défense face à un sentiment d'insécurité et à des difficultés dans le rapport à la sexualité. Dans certains cas, ce comportement atypique peut même se substituer à leur vie sexuelle dite génitale - pour reprendre les termes de Freud - et constituer la seule modalité d'expression excitatoire du sujet (*Ibid*).

La littérature met également en évidence certaines caractéristiques sociodémographiques communes. Les auteurs de ce comportement sont majoritairement des hommes, dont la moitié commence ce comportement avant l'âge de 18 ans. L'âge moyen se situe entre 15 et 25 ans, et le niveau scolaire ne dépasse généralement pas l'enseignement secondaire (*Ibid*).

4.3.3. Bilan de la littérature existante

À travers ce point, huit articles scientifiques portant spécifiquement sur ce sujet ont été trouvés et analysés, ainsi que deux autres dans lesquels un développement non exhaustif y était consacré.

À la lumière de ces lectures, il apparaît que la littérature demeure particulièrement pauvre sur le sujet. La majorité des textes se répètent et se citent mutuellement, sans apporter de réelles nouveautés. Ce constat met en évidence le peu d'intérêt que les chercheurs ont, jusqu'à présent, accordé à ce comportement.

5. CONCLUSION SYNTHÉTIQUE

La scatologie téléphonique constitue une déviance sexuelle au regard d'une norme sociale, une forme de sexualité perverse au sens freudien, ainsi qu'une paraphilie selon le DSM.

Dans ce chapitre, nous avons mis en lumière les paradoxes qui entourent les passages à l'acte sexuels et les manquements concernant ce phénomène. Ces derniers limitent considérablement la compréhension. Cela nous a permis d'acquérir une première compréhension générale de notre objet d'étude et de l'inscrire dans son contexte actuel.

Un élément marquant réside dans le fait que plusieurs zones d'ombre n'offrent pas la possibilité d'investiguer ce comportement. Ce constat fait écho à notre problématique : la scatologie téléphonique est un impensé clinique.

C'est dans cette perspective que ce mémoire prend tout son sens : en s'appuyant sur nos intervenants spécialisés et sur l'analyse de leur discours, nous allons tenter d'atténuer ces zones d'ombre.

En ce sens, cette conclusion synthétique ouvre la voie vers la prochaine partie consacrée à la présentation de nos propres données.

Troisième partie : les résultats

INTRODUCTION

Cette partie est dédiée à l'exposition des résultats issus des entretiens menés. À partir de ces données, quatre catégories principales ont émergé, chacune caractérisée et éclairée par des concepts.

La richesse et la diversification des matériaux recueillis rendent complexe une unification entre des données empiriques et de leur interprétation. De nombreuses catégories se recoupent, se nuancent ou s'opposent, rendant difficile une analyse unilatérale. Qui plus est, cela ferait défaut à la démarche de théorisation ancrée.

Dans un souci de clarté, nous avons décidé de séparer le cadre empirique de sa mise en discussion. Ce présent chapitre présente le matériel empirique.

Dans cette section, les propos des professionnels sont soit cités de manière directe entre guillemets, soit reformulés afin de fluidifier la lecture et de faire émerger les éléments de sens ou les concepts sous-jacents. Certains extraits-clés courts sont intégrés dans le corps de texte et apparaissent alors en italique.

Nos interventions personnelles sont systématiquement signalées par des formules telles que : « il nous semble que », « nous pouvons en déduire que », « nous pouvons émettre l'hypothèse que »..., afin de distinguer clairement leur propos de ce qui relève de notre propre analyse.

Avant d'exposer les données empiriques, il nous est apparu essentiel de revenir brièvement sur la manière dont les professionnels perçoivent le phénomène. Leur propos offre une vision précieuse de la complexité du phénomène que nous allons aborder tout au long de ce chapitre.

Jeanne offre une définition pragmatique centrée sur les faits :

« Une personne qui entre en contact par la voie du téléphone en utilisant des propos sexuels obscènes. »

Roger propose une définition centrée sur le moyen de contact et la forme non sollicitée de l'échange :

« [...] quelqu'un qui entre en contact avec quelqu'un d'autre par un moyen de communication [...]. Il n'y a pas de vision, [...], (l'auteur) va entamer des propos sexuels qui sont en général assez crus et donc qui sont perçus comme agressifs par l'auditeur,

celui qui reçoit ça. Parce que quand ça pose problème, ce sont des propos qui ne sont pas sollicités, qui ne sont pas attendus, qui ne sont pas demandés. »

Nicolas, quant à lui, développe davantage sur la dynamique à l'œuvre, notamment par la dimension jouissive liée à l'acte même de dire :

« J'y vois une forme de plaisir dans le fait de raconter des choses qui sont difficilement entendables par d'autres, donc dans un plaisir peut-être de choquer l'autre, quelque chose de type pervers, entre guillemets, dans la façon de raconter, donc d'aller dans des traits qui seraient grossiers ou d'employer des termes qui... Qui visent un peu à choquer, quitte à se déverser. »

Roger et Nicolas construisent une définition différente en fonction de leur angle d'approche, tout en se rejoignant sur l'idée d'un contenu sexuel violent, cru, où l'autre est impliqué dans cet échange de façon non consentie, au service d'un plaisir pour l'auteur.

Dans ce présent mémoire, nous ne traiterons pas de l'aspect pénal. Comme le rappelle Michel, ce qui constitue une transgression, c'est l'absence de consentement : elle est la clé majeure délimitant l'acceptable de l'inacceptable et du punissable. Nous souhaitons dissocier la transgression de la déviance : « toute déviance n'est pas forcément une transgression et toute transgression n'est pas forcément infractionnelle », comme le souligne Michel. En revanche, ce qui nous intéresse davantage, c'est la manière dont la jouissance peut potentiellement se loger dans un contenu de transgression verbale.

1. ÉNONCÉ IMPOSÉ

Dans cette catégorie, nous mettrons en évidence la dimension non sollicitée de la parole, c'est-à-dire la façon dont elle s'impose à l'autre. Frédéric évoque cette relation comme un *partage forcé*, où l'auteur ne tient pas compte du souhait de l'écouter : « Voilà ce que je t'impose », sans réel partage. Cette posture peut faire émerger « un sentiment d'effraction dans l'espace de l'autre, et c'est ça qui fait le côté pervers de la chose », nous dit Frédéric. À travers ce point, nous allons voir la manière dont le phénomène se met en place.

1.1. Prise de contrôle

Roger nous explique une sorte de prise d'otage verbale. Cette interaction non sollicitée provoque un effet de sidération car, comme il le souligne : « il vous place automatiquement dans une situation où vous allez devoir réagir ». Il guide la conversation et, poursuit-il, « il vous oblige quelque part à le faire exister, à dire quelque chose par rapport à ce qu'il dit ».

Michel, de son côté, insiste sur le processus progressif. La conversation ne glisse pas directement vers le plan de l'obscénité sexuelle ; il s'agit, dans un premier temps, d'instaurer un contact sans véritablement établir un lien. « C'est tenir l'autre pour qu'il entende ce que j'ai à lui dire ». Une fois que l'auteur s'est assuré que la personne ne raccroche pas, l'appelant dérive vers le contenu obscène selon un procédé graduel : « un malaise s'est installé [...]. On va s'assurer de maintenir l'autre dans le filet, autrement dit, au fil ».

Nicolas¹⁹, quant à lui, déplace le propos vers la dimension de toute-puissance et la prise de contrôle par l'utilisation du fantasme :

« Tu es tout puissant dans le fantasme, puisque le scénario, en fait, c'est quelque chose que tu maîtrises. Dans le fantasme, tu maîtrises la réaction de l'autre. »

Cet intervenant souligne que le fantasme permet de vivre des situations interdites de façon imaginaire. À cet égard, nous reviendrons sur cette fonction plus loin. Toutefois, retenons ici l'idée essentielle qu'à travers un scénario imaginaire, le sujet se vit comme tout puissant :

« Pendant que tu déverses sur une ligne téléphonique avec quelqu'un qui t'écoute ou réagit à tes propos [...] et bien d'une certaine manière, tu as du pouvoir, il y a une forme de puissance, tu prends le contrôle du territoire, qui est celui de la ligne téléphonique et de la conversation, et donc, tu vois, un rapport d'ego et de puissances. »

Nicolas ajoute également un mode de fonctionnement particulier qui s'accompagne d'une recherche de « lien » :

« [...] ce que je raconte de ma vie ou de mon fantasme, finalement, qu'est-ce que ça prend comme place chez l'autre ? ».

¹⁹ Nicolas emploie le tutoiement en raison de notre connaissance préalable.

Autrement dit, l'appelant veut susciter une réaction ce qui lui permettrait peut-être de prendre une place dans l'espace psychique de l'autre ou, en tout cas, fantasmer sur cette possibilité. En ce sens, Nicolas rejoint Michel dans une recherche de lien sans véritable altérité ; le sujet ne recherche pas véritablement une relation de réciprocité.

1.2. Modulation de l'imposition verbale

Cet aspect a été relevé par trois de nos interviewés. Il existerait, chez certains scatologues téléphoniques, une forme d'*intuition* - voire une *empathie*, selon Frédéric - leur permettant « de savoir s'ils peuvent aller plus loin ou non ». Cette capacité pourrait même amener des personnes non prédisposées à être entraînées dans ce type de comportement.

Michel vient ajouter le fait que la personne « va essayer d'inviter la personne à », une stratégie d'invitation progressive où l'auteur va tester la réceptivité de son interlocuteur avant de franchir la barrière de l'obscénité.

À cet égard, Frédéric illustre ce point par un exemple clinique :

« Il s'est mis à téléphoner au hasard [...]. Pourquoi j'ai évoqué cette espèce d'empathie, entre guillemets peut-être. [...] Je lui ai dit : « mais vous vous faites souvent éjecter, on vous raccroche au nez ? ». « Pas souvent ». Et... je pense que ce qui était intéressant, c'est qu'il disait qu'il sentait qu'il pouvait continuer ou pas. Et que c'est comme ça qu'il n'était pas souvent rejeté ».

Ce témoignage révèle la subtilité de l'ajustement du discours de l'appelant en fonction de ce qu'il peut percevoir dans la conversation téléphonique. Cette dynamique met en avant une forme de *sensibilité*, non pas tournée vers l'autre en tant que sujet, mais mobilisée dans une fonction purement narcissique. À ce titre, Frédéric effectue un lien avec les travaux de Monsieur Englebert sur la question de l'empathie des personnes à tendance perverse. Il donne un second exemple qui illustre ce glissement :

« [...] Il commence à parler avec la dame, il peut dire des choses qui vont faire qu'elle est accrochée, il la retient en quelque sorte. Mais il ne se contente pas de ça parce que ceci lui permet d'aller plus loin et de lui imposer, [...]. Elle devient complice. Je ne dirais pas moralement complice, mais presque complice. »

À l'issue de ce point, nous pouvons mettre en lumière une dynamique d'emprise progressive : « vous avez une emprise sur l'autre, du moins c'est ce que vous cherchez »

(Michel). Cette emprise, bien que probablement non préréflexive d'après nos intervenants, repose sur une sorte d'intuition accessible grâce à une grande habileté sociale, relationnelle et émotionnelle. Deux de nos intervenants évoquent d'ailleurs ce terme au sens développé par Englebert : un pouvoir magique et émotionnel exerçant un contrôle du territoire social à travers une forme de domination subtile (Mormont 1990 ; Englebert, 2012, cités par Englebert 2025).

De manière nuancée, Nicolas parle plutôt d'une « tentative d'emprise ». Pour lui, pour qu'il y ait emprise au sens strict du terme, il faudrait qu'il y ait un véritable enjeu narcissique ou une peur d'abandon, ce qui implique un investissement relationnel qui semble manquer dans cette dynamique. Dans ce contexte, l'autre semble être mis à distance.

Cette mise en scène d'un discours imposé soulève une interrogation criminologique de Michel : « Quel est le besoin criminogène derrière cet acte ? ». Peut-on y voir un symptôme à travers un passage à l'acte discursif imposé et motivé par une volonté de jouissance ? Sans formuler des réflexions hâtives, il semble pertinent de mettre en avant le lien souvent établi avec une autre forme de transgression, qui présente certaines similarités dans sa dynamique et ses enjeux chez autrui.

2. EXHIBITIONNISME VERBAL

2.1. Convergences et divergences de l'exhibitionnisme verbal et visuel

Tous nos intervenants ont relevé une convergence entre la scatologie téléphonique et l'exhibitionnisme.

Roger établit un parallèle entre l'imposition visuelle et auditive :

« L'exhibitionnisme, c'est celui qui va s'imposer parce qu'il va entrer dans le champ de vision de quelqu'un d'autre, subitement, qui n'a rien demandé. Et ici, c'est un peu la même chose. J'entre dans le champ perceptif de quelqu'un d'autre ».

Selon Roger, les deux phénomènes - exhibitionnisme et scatologie téléphonique - poursuivent un objectif équivalent : *provoquer une réaction*. La valeur probante de cette réaction résiderait dans le fait qu'elle confirme l'existence de celui qui s'impose :

« La réaction chez l'autre, c'est la preuve qu'il m'a vu et donc c'est la preuve que j'existe quelque part ».

Dans le cas de l'exhibitionnisme visuel, le corps fait irruption dans le champ de vision de l'autre ; dans la scatologie téléphonique, il n'est plus question de se montrer visuellement, mais de se dire : « plutôt que de se montrer, il va se raconter » (Roger).

Frédéric précise que l'exhibition de la parole ne repose pas seulement sur le fait de débiter du contenu obscène et de le faire entendre. Michel appuie cette idée en mettant en lumière que l'appel obscène n'est pas à lui seul suffisant pour exciter l'autre, c'est le contexte d'imposition et le fait d'avoir un retour. Il affirme à ce sujet :

« La masturbation toute seule chez un exhibitionniste dans sa chambre, ne veut rien dire. Lui, il a besoin de la faire dans un lieu public en ayant la captation d'un regard, d'une personne sur laquelle il va jeter son dévolu. »

Autrement dit, ce n'est pas le geste ou la parole obscène qui compte, il y a une véritable nécessité d'un tiers pour les recevoir. La réaction de l'autre donne sens à l'acte. Cela soulève un questionnement : dans ce rapport, l'appelant a-t-il besoin que l'autre soit présent en tant que sujet ? Peut-on parler d'intersubjectivité ?

Toute la complexité de ce genre de passage à l'acte réside dans un malentendu potentiel : de manière simpliste et causale, on pourrait croire que l'auteur attend une relation avec l'autre. Il n'en est rien. Comme le souligne Frédéric : « Il ne cherche pas le contact, il cherche à s'exhiber ». Il poursuit en affirmant que le champ visuel ou auditif induit forcément une distance : nous restons sous le prisme de la perception. Au-delà de la simple vue d'un sexe par l'exhibitionniste, le scatologue téléphonique échange des mots. Comme l'a expliqué Frédéric :

« Il y a un contexte autour des mots. Il y a ce que la personne en comprend, mais aussi ce qu'elle peut répondre... Parce qu'à un exhibitionniste, qu'est-ce qu'une femme peut répondre ? Elle peut avoir des tas de réponses mais enfin... [...] Dans le jeu de l'exhibitionnisme, ça n'a pas la place. Ici, on fait entendre et on passe par le contenu des mots, pas juste une perception. Et donc c'est particulier. Il faut qu'on ait érotisé les mots ».

À cet égard, Frédéric distingue les deux phénomènes sur le plan temporel : là où l'exhibitionniste visuel recherche un effet immédiat et court - il s'exhibe et puis il n'y a

plus rien - le scatologue téléphonique, quant à lui, est orienté vers une prolongation de l'acte.

Il est alors légitime de se questionner : que se passerait-il si l'interlocuteur exprimait le désir d'une rencontre ? Le sujet serait-il prêt à l'accepter ? C'est précisément à cet interstice que la singularité des phénomènes se dessine :

« Tout tombe à l'eau. On a besoin de cette interface. Le terme interface ici est quelque chose qui soutient ce scénario. Le scénario n'est pas tenable, sauf s'il y a cette interface-là. » (Michel)

2.2. La voix au téléphone comme support de jouissance et d'intrusion

Dans cette perspective, Michel souligne que la modalité du média téléphonique *est en elle-même porteuse de jouissance* et constitue un *support masturbatoire*. Cette interface soutient le scénario, qui ne peut exister sans cet intermédiaire. Dans cette logique, la voix devient vectrice du processus et le contenu verbal est *érotique* ou *érogène*. À la lumière de ces données, un questionnement émerge : la voix pourrait-elle être pensée comme un substitut de la sexualité génitale, constituant une nouvelle zone érogène ?

Ainsi Michel rejoint la même visée que Frédéric : l'aspect scopique n'a pas de place, nous sommes dans le registre de l'imaginaire et du projectif. Ce point sera approfondi par la suite.

Enfin, Frédéric vient encore appuyer sur l'idée d'un objectif consistant à produire un effet à distance, mais qui est pourtant profondément vécu, presque incarné, comme une intrusion dans le corps :

« L'exhibitionniste ne pense pas produire un orgasme à la femme auquel il se montre, mais, l'impressionner. L'impressionner, comme au téléphone, l'impressionner c'est d'avoir un effet, c'est quand même rentrer dans votre espace et pratiquement dans votre corps quand on vous impressionne. Une plaque photographique. Impressionner, c'est quelque chose qui est marqué dessus, mais pratiquement dedans. Faire impression, la pression. Cette pression est recommandée et forme la chose. Vous impressionner, c'est vous déformer d'une certaine façon, vous informer... C'est moi qui vous mets une forme. »

Cette métaphore, d'une remarquable justesse, démontre combien le discours téléphonique obscène peut agir comme une véritable effraction psychique et corporelle. Nous pouvons

émettre l'hypothèse que par la seule parole, l'appelant laisse une trace déformante qu'il modèle selon son désir. Cet acte d'empreinte subjective ne se réalise pas seulement par le simple fait de parler à l'autre, il s'appuie aussi sur le contexte déployé autour de l'appel qui peut être profondément impactant pour l'écouter, comme on a pu le constater dans l'introduction.

Au final, la parole qui est pourtant produite à distance via un canal de communication « fait effraction dans l'intime de l'autre » (Michel).

3. DIFFICULTÉS RELATIONNELLES, ALTÉRITÉ DÉNIÉE : MOYENS STRATÉGIQUES INDIRECTS

3.1. Des outils relationnels précaires à une expression sexualisée

Roger vient suggérer l'hypothèse que certaines personnes disposent d'une *pauvreté dans les outils relationnels*, ce qui affecte leur faculté à entrer en contact de *manière détendue et classique avec une femme*. Jeanne rejoint Roger sur ce constat en évoquant un déficit d'habilités relationnelles où la porte d'entrée empruntée est inadéquate en fonction des règles de vie en société. Cependant, elle introduit un élément de complexification : il est important de ne pas tout lire et analyser à partir de cette voie sexuelle mais d'envisager un angle d'analyse plus globale et systémique. Cela permettrait d'être au plus proche de la problématique en impliquant les enjeux sous-jacents et de considérer l'appel obscène comme un symptôme révélateur d'un mal-être.

Dans cette perspective, Roger suggère que ces comportements puissent être envisagés comme une tentative de diminution d'une tension interne. Michel complète cette hypothèse en soulignant que, de manière intuitive, il est possible de l'interpréter de prime abord comme visant à *assouvir un plaisir*, mais on peut également le voir comme une tentative de *sortir d'un déplaisir*. Le recours à ces actes est parfois une solution apprise pour faire face à une tension interne.

En revanche, Michel adopte une vision nuancée aux hypothèses précédemment formulées. Selon lui, interpréter ces comportements uniquement en termes de manque - que ce soit d'habilités relationnelles ou de relation affective - incarne une interprétation biaisée. Il ne s'agirait pas toujours d'un déficit mais plutôt d'un choix de modalité : ces sujets ont opté pour cette voie parce qu'ils seraient à la recherche d'autre chose, d'un

registre qui ne peut se substituer à la sexualité traditionnelle. À ce propos, Michel établit un parallèle éclairant : de façon équivalente à un consommateur dépendant à la pornographie peut choisir l'écran plutôt que sa partenaire, ce choix ne s'effectue pas par défaut, mais selon une logique propre au sujet non substituable.

À travers les propos de nos intervenants, il apparaît essentiel de ne pas enfermer tous les sujets dans une seule et unique grille de lecture. Frédéric rappelle que, pour certains, discuter avec une femme dans la réalité peut représenter une expérience difficile, voire pénible. Le recours au téléphone offre alors la possibilité d'obtenir un contact indirect, ménageant *une économie du consentement et de la séduction* pour le sujet. Michel le rejoint en insistant sur un potentiel objectif qui, dans ce cas-là, serait d'exciter sexuellement une femme. Frédéric précise que susciter le désir chez l'autre est un enjeu qui peut être vécu comme un enjeu décourageant.

Comme nous l'avons vu, à l'inverse, les propos de Michel et Nicolas attirent l'attention sur le fait de ne pas tout lire sous le prisme de la carence. Certains individus peuvent intégrer les *normes, les codes sociaux et les interdits*, et pourtant mobiliser ce type de comportement dans des contextes très ciblés. En ce sens, il ne serait pas question d'un trouble du lien social, mais d'une modalité de gestion d'une excitation ou une manière de faire de la sexualité sans pour autant remplacer une sexualité traditionnelle.

Cela invite à une lecture attentive dégagee de toute logique classique et, comme le dit Nicolas, à reconnaître que l'on « ne peut pas mettre tout le monde dans le même sac ».

3.2. Absence d'altérité

Nicolas explicite que, dans cette interaction, l'auteur ne se situe pas dans un véritable registre *relationnel* : « Tu n'es pas avec ton épouse, tu n'es pas avec ton fils, [...]. Tu es au téléphone avec un inconnu »²⁰. L'interlocuteur peut être investi symboliquement comme un *réceptacle du déversoir fantasmatique* de l'appelant. En ce sens, l'autre n'est pas pris en considération en tant que sujet ; c'est d'ailleurs, toute la dynamique propre à l'imposition d'un acte dans ce registre.

²⁰ L'interlocuteur n'est pas systématiquement un inconnu. D'après l'expérience des intervenants, les deux versants existent. Toutefois, la posture de l'auteur reste constante : il agit sous l'anonymat. Autrement dit, même si l'identité de l'écouter est connue, la dynamique de la relation à l'autre ne change pas fondamentalement, malgré le fait que les enjeux puissent être différents.

En effet, Michel renforce cette idée, en soulignant que l'appelant n'est pas à la recherche de l'autre, bien qu'il puisse parfois tenter de s'en persuader. Il s'agirait d'une *quête d'un fantasme d'altérité imposée*, dans lequel l'autre, comme le précise Nicolas, n'est investi qu'à travers les projections que le sujet produit sur lui. Au fond, l'autre est réduit à des fragments de représentations issues de l'imagination de l'appelant. Nous sommes ici face à une dynamique d'altérité factice, projective – en somme, trompeuse.

Nicolas, quant à lui, va plus loin en soulignant l'aspect *englobant* de la situation téléphonique qui s'imbrique dans l'histoire subjective de l'appelant. Celui-ci ne recherche pas uniquement à provoquer une simple réaction extérieure : il s'agit également *de vivre en miroir*, telle une résonance narrative dans sa propre trame subjective. À l'intérieur de cette dynamique, il n'existe pas de réelle altérité : l'interlocuteur n'existe pas de manière à part entière, il est investi par ses propres projections. Il entreprend un rapport individualiste dans lequel l'autre est réduit à un bricolage de représentations internes.

Cet intervenant vient soulever un paradoxe : « à partir du moment où tu imagines ce que l'autre peut ressentir », et que tu adaptes ton discours en fonction de l'interaction, une forme d'intersubjectivité pourrait en apparence naître. Toutefois, il suggère une hypothèse beaucoup plus égocentrée. Il s'agirait plutôt d'un fonctionnement en termes de résonance : qu'est-ce que cela fait résonner chez moi ? Autrement dit, l'autre n'est pas mobilisé comme un partenaire de relation à part entière. Il s'agirait non pas d'une intersubjectivité mais d'un écho interne, dans lequel l'autre s'inscrit dans un registre utilitaire, voire, comme le suggère Frédéric, un complément de jeu pervers – *s'il en faut un*.

Le contexte du passage à l'acte participe activement à l'effacement de l'altérité. Le caractère imposé de l'acte, tout comme le recours à l'interface téléphonique – qui sont en somme deux modalités essentielles pour être incluses dans la scatologie téléphonique – fondent une unilatéralité du lien. Ce système de télécommunication forme une barrière de sécurité et une mise à distance, comme l'exprime Nicolas.

Jeanne vient compléter l'analyse en soulignant l'absence d'enjeu de lien véritable dans ce type de passage à l'acte. Selon elle, la personne est à l'abri d'une rupture significative de lien, se préservant ainsi d'un risque d'atteinte narcissique ou de rejet. Cependant, il ne faudrait pas négliger que les propos perpétrés sont souvent crus et imposés. Concernant cet aspect, Nicolas attire l'attention sur un mécanisme de distorsion : la communication

téléphonique introduit un biais qui vient édulcorer la responsabilité perçue par l'auteur et l'impact sur l'autre. Nous sommes dans une interaction anonyme et brève, ce qui ouvre un espace pour vivre symboliquement l'inaccessible ou l'interdit.

En d'autres circonstances, si les propos étaient déversés avec une personne en face de lui, avec un corps, cela engagerait davantage l'appelant en tant que personne incarnée : « Là, c'est monsieur inconnu qui a des propos et il ne donne qu'une partie de ce qu'il est et de la même manière, il va chercher chez l'autre qu'une partie de tout ce qu'il peut lui donner. C'est très partiel en fait ». Finalement, la relation est incomplète : « il y a de l'humain des deux côtés et en même temps, il n'y a pas d'humains complets d'une certaine manière ».

3.2.1. Négation de l'altérité : une stratégie de protection

Cette désincarnation constitue, comme le décrit Jeanne, un armement de fusibles de sécurité : un mécanisme défensif qui facilite *l'expression de propos obscènes*. Pour elle, la médiation téléphonique fait tomber les inhibitions, autorisant plus facilement un basculement vers le registre sexuel.

Ils sont à « l'abri de s'exposer soi-même », nous dit Michel. Selon lui, cela constitue un facteur de maintien du comportement en raison de la facilité infractionnelle qu'offre ce type de comportement. Frédéric, pour sa part, insiste sur le fait que ce mode vulnérabilise moins le sujet au risque d'être identifié et vu comme insuffisant, ce qui, au fond, favorise l'adoption de stratégies de contact indirect. Ces dernières peuvent émerger notamment à la suite d'expériences négatives, nous le développerons dans le prochain point.

3.2.2. Stratégie de protection face à la blessure narcissique

Dans ce dernier sous-point, nous allons explorer une modalité défensive particulière évoquée par plusieurs intervenants : l'appel obscène comme tentative de restauration narcissique à la suite de situations relationnelles vécues de manière négative, souvent colorées de rejet ou de frustration. Toutefois, il importe de souligner que cette hypothèse ne saurait être généralisée à l'ensemble des auteurs de faits de téléphonie scatologique, comme l'ont nuancé plusieurs intervenants. Il s'agit ici d'une piste clinique parmi d'autres.

Roger évoque plusieurs cas où des hommes, confrontés à des refus, généralisent l'idée d'une dangerosité féminine. La femme devient alors perçue comme une figure menaçante, symboliquement placée dans une position haute.

Dans cette perspective, l'acte d'imposition verbale obscène peut être lu, comme le suggère Jeanne, comme une tentative de vengeance ou de réaffirmation de soi. Le propos obscène survient sur un mode d'agir pervers ponctuel sans pour autant que ce soit statique dans sa personnalité. Il s'agirait plutôt de traits pervers.

Frédéric et Roger évoquent la peur de la femme comme une peur de l'implication, du regard où la « vraie relation » devient intenable. Enfin, Nicolas introduit l'hypothèse complémentaire : ces appels seraient une tentative de reprise du contrôle sur un scénario passé.

4. LA SCÈNE FANTASMATIQUE

« C'est une forme d'univers érotique comme ça qu'on va se créer sans qu'il n'y ait ni risque ni danger d'altérité, ni danger de rencontre ou de tromper ou peu importe ce qui va se cacher derrière. (...) est-ce que c'est une manière de donner recours à son imaginaire érotique ? ». (Michel)

À travers ce propos introductif de Michel, nous avons voulu marquer l'entrée dans la quatrième catégorie, où l'appel devient le support d'un scénario érotique, engageant des projections fantasmatiques souvent marquées par l'interdit.

Les catégories précédentes ont permis de mettre en lumière différentes dimensions : une effraction verbale dans l'énoncé imposé, un sujet qui se dit par la parole dans l'exhibitionnisme discursif et, pour certains, des difficultés relationnelles et une absence de l'altérité. Toutes ces dynamiques ont permis d'explorer un rapport à l'autre particulier comme étant imposé, exhibé et évité.

Dans cette dernière section, le centre de réflexivité se déplace : ce n'est plus la relation à l'autre qui est étudiée, mais l'univers érotique construit par le sujet. Tout au long des précédentes catégories empiriques des bribes d'informations ont émergé. Ce qui, jusque-là, relevait d'une mise en scène de l'autre, nous glissons ici vers une autre configuration : la scène fantasmatique.

4.1. Érotisme sans rencontre : espace imaginaire créé

Michel postule que l'usage de la parole obscène dans le cadre des appels téléphoniques relève d'un registre fantasmatique. Il se demande : « ne serait-ce pas une manière de donner recours à son imaginaire érotique ? ». Par cette question, il ouvre une piste de réflexion : une mise en acte qui constituerait un moyen d'activer un univers érotique. Pourtant, de prime abord, il aurait dû rester refoulé à la vie fantasmatique du sujet, c'est-à-dire sans impact concret dans la réalité. Au fond, ne s'agirait-il pas d'une manière de rêvasser ou de partager son fantasme avec autrui ?

Ce type de questionnement invite à reconsidérer le profil des auteurs qui ne sont pas uniquement des individus présentant des difficultés relationnelles. En effet, les quatre intervenants mettent également en avant des auteurs socialement bien intégrés, menant une vie de couple stable et partageant une sexualité normative. Cependant, cette dernière peut s'avérer insuffisante pour certains désirs, amenant des frustrations sexuelles. Une manière de soulager la tension, comme le formule Jeanne, consisterait à liquider le trop-plein via les appels obscènes.

Par ailleurs, Michel souligne que certaines personnes font appel à leur imaginaire érotique pour explorer des désirs qu'ils ne peuvent réaliser dans leur vie conjugale. Par exemple, lorsque le partenaire habituel ne peut ou ne veut assouvir certaines envies, l'appel téléphonique devient une solution alternative. Il permet ainsi d'explorer un « ailleurs sexuel » sans pour autant transgresser les limites de la fidélité, ni remettre en question le lien conjugal. À cet égard, Michel illustre son propos par un exemple où, au sein du couple, la partenaire exprimait un besoin sexuel plus important que celui de son conjoint. Pour ce faire, un accord a été trouvé : elle pouvait entretenir des échanges à caractère sexuel sur Internet, sans jamais aller à la rencontre physique de l'autre. Bien que cette illustration se déroule sur un autre moyen de communication, nous pouvons la mettre en lien avec la dynamique relationnelle des appels scatologiques. Nous pouvons parfois voir une dissociation de *deux univers sexuels* au sein d'un même sujet, dans un contexte où le corps n'est pas exposé.

Nous sommes ici au cœur de toute la configuration que nous cherchons à saisir : une mise à distance de la relation qui ouvre un espace d'expression des désirs inavouables ou inaccessibles sans pour autant franchir des barrières relationnelles. L'interface téléphonique protège et donne la possibilité de se dire.

À cet égard, Jeanne y voit une forme d'expérimentation sexuelle d'une nouvelle pratique. Nous pouvons donc l'interpréter comme une nouvelle façon de vivre sa sexualité. Frédéric a d'ailleurs mis en lien la scatologie téléphonique et les préliminaires. Ce dernier a insisté sur la dimension partagée du fantasme : la jouissance passe par l'idée d'inclure l'autre dans notre propre schéma d'excitation, sans pour autant viser la relation sexuelle génitale ou la rencontre. Il s'agit ainsi de pouvoir le partager jusqu'à *un certain point* dans une économie de la séduction, où il relève moins de séduire réellement que d'attirer l'autre dans son monde fantasmatique. Ainsi, l'imaginaire de l'auteur convoque celui de l'écoutant. Michel rejoint cette idée selon laquelle on ne peut qu'imaginer les obscénités que le sujet exprime.

Par conséquent, nous ne sommes plus face à un fantasme simplement imaginé et gardé. À travers l'appel obscène, nous nous retrouvons dans un « au-delà », en quelque sorte dans une mise en pratique de ce fantasme.

4.2. À l'interstice du fantasme et du réel

Dans la majorité des propos des interviewés, il s'agit bien de fantasme comme l'entendent Laplanche et Pontalis (2004, cité par Marciniak, 2016) : « scénario imaginaire où le sujet est présent et qui figure, de façon plus ou moins déformée par les processus défensifs, l'accomplissement d'un désir et, en dernier ressort, d'un désir inconscient ».

Toutefois, nous ne sommes ni dans un scénario strictement imaginaire maintenu dans le silence psychique, ni dans un passage à l'acte physique. Ce qui se joue ici relève d'un entre-deux, d'un espace créé où le fantasme est mis en mots sans être incarné dans la chair. Dans cette perspective, Nicolas nous dit :

« C'est déjà une forme de mise en acte, mais une forme de négociation peut-être, entre vivre fantasmatiquement et vivre dans le réel, on est à la croisée des chemins. »

Se dessine ici un usage performatif du langage comme lieu d'une jouissance à mi-chemin entre le psychisme et la réalité.

De ce point de vue, Nicolas suggère que cette position intermédiaire peut fonctionner comme un garde-fou contre un passage à l'acte réel. Cette zone, propre à la dynamique de la scatologie téléphonique, pourrait remplir une fonction d'exutoire. En effet, en verbalisant ce qui est habituellement maintenu dans l'espace du fantasme, le sujet fait

exister, d'une certaine manière, ses désirs. Selon Nicolas, le fait de raconter à l'autre ce qu'il vit en interne rend tangible ce fantasme, notamment grâce à la réaction produite par l'interlocuteur.

Cette mise en acte peut soulever des questions, en particulier lorsque ce comportement survient chez des sujets ne relevant pas de structure perverse au sens clinique. En effet, cela suggère que le fantasme soit suffisamment débordé au point qu'il exige une forme de compromis psychique. Nicolas évoque alors une négociation interne, trouvant un moyen de le faire exister. À cet égard, Michel, quant à lui, propose une lecture relevant plutôt de l'ordre du compulsif.

De cette manière, cette catégorie s'achève. Elle a permis de mettre en lumière la dualité (fantasmatique et extériorisation discursive) de la scène fantasmatique de la scatologie téléphonique.

DU CONSTAT EMPIRIQUE VERS LA RÉFLEXION CLINIQUE

À l'issue de ce point, nous pouvons dégager toute la complexité de ce phénomène, marqué par une pluralité de modalités d'expression et de fonctionnement. Toutes ces informations dessinent un passage à l'acte obscène pluriel qui ne peut se réduire à être enfermé dans une grille explicative unique.

Nous sommes ainsi face à un dilemme fondamental, au cœur de la posture critique dans la criminologie clinique : la tension constante entre, d'une part, la nécessité de penser la singularité des sujets et, d'autre part, la nécessité de proposer des repères de compréhension.

La partie suivante s'inscrit dans cette optique afin de pouvoir affiner et dégager des pistes de compréhension cliniques et critiques.

Quatrième partie : discussion

INTRODUCTION

Après avoir exposé et catégorisé les thèmes émergents de notre corpus empirique, cette quatrième partie porte sur la discussion. Il est question d'interpréter les données et de les confronter à une littérature principalement clinique. À cet égard, une attention particulière est portée sur l'aller-retour entre les résultats empiriques et la théorie, sans pour autant rappeler toutes les données pour éviter les redondances.

Afin d'entreprendre cette partie, une recherche documentaire complémentaire a été menée à partir des concepts identifiés. La mobilisation théorique ne se limite donc pas à la deuxième partie de ce mémoire – destinée à poser le cadre du phénomène – mais elle s'approfondit ici en lien avec les données recueillies.

À ce stade, il est essentiel de rappeler la question de recherche : « Comment comprendre cliniquement les mécanismes psychiques et les modalités d'énonciation à l'œuvre dans la scatologie téléphonique, à partir des analyses d'intervenants spécialisés dans la prise en charge des auteurs d'infractions à caractère sexuel ? ».

Les hypothèses et leur argumentation se déploient autour de quatre axes : l'emprise propre au contexte téléphonique, l'invisibilité du corps, l'exhibitionnisme par la parole et la vie fantasmatique.

Cette partie vise à révéler la singularité de la scatologie téléphonique comme passage à l'acte sexuel à part entière. Enfin, cette discussion ouvre sur le dernier chapitre concernant la proposition clinique à visée heuristique dans l'optique de construire des pistes de recherche.

1. EMPRISE : LE CONTEXTE TÉLÉPHONIQUE

Le téléphone n'est pas un simple support de communication : dans la scatologie téléphonique, il devient l'espace d'une domination subtile souvent imperceptible de prime abord. Cette section vise à mettre en évidence la manière dont cet intermédiaire favorise l'installation d'une relation d'emprise.

Comme nous l'avons précédemment évoqué, les appelants adoptent des comportements qui relèvent de dynamiques perverses. Les thérapeutes ayant accompagné ce type d'infraction, ou ayant eux-mêmes été confrontés à de tels appels dans le cadre d'une ligne

d'écoute, ont rapporté une mise en scène téléphonique marquée par une grande habileté, une intuition et une capacité d'adaptation notable. À cet égard, nous insistons sur l'importance des termes. Il convient de souligner que nous parlons ici de comportements à tendance perverse, et non d'une organisation psychique de type pervers au sens structurel du terme.

Les entretiens ont mis l'accent sur le fait que ces agirs relèvent parfois de réponses contextuelles et transitoires, contrastant avec la simple idée reçue d'une personne qui entretiendrait exclusivement des liens de ce type dans la vie « réelle ».

1.1. Emprise

Les travaux d'Englebert (2025) mettent en lumière une habileté relationnelle particulière, empreinte de sensibilité et d'intuition facilitant leur intégration sociale. Cette compétence leur permet d'être capable de percevoir des aspects inhabituels dans leur environnement, ce qui leur donne un avantage psychologique : une capacité d'adaptation accrue et une forme de cohérence dans le déroulé de l'appel.

Ce fonctionnement évoque, selon nous, la dynamique mise en place dans la scatologie téléphonique. En effet, l'appel se construit dans un fonctionnement où l'écoutant se trouve progressivement piégé dans un échange asymétrique. Ce caractère insidieux rend difficile pour la victime « d'identifier objectivement, et à temps, la violence subie et de s'en protéger avant que celle-ci ne se révèle » (Dossios, 2016). L'écoutant n'a pas le temps de comprendre ce qui s'est mis en place : il se trouve déjà pris dans l'échange, contraint de réagir et, bien souvent, de s'inscrire dans le jeu pervers. Cette agressivité, cette effraction dans l'espace personnel et intime, ne se donne pas immédiatement à voir. C'est précisément ce moment, où confusion et incompréhension dominant, qui porte la marque du fonctionnement pervers.

Cette impuissance ressentie est illustrée par Marty (2006) :

« L'autre joue à son insu dans le théâtre intime du pervers, ce metteur en scène hors pair qui actionne ses personnages comme des marionnettes. Lorsqu'ils s'en aperçoivent, il est trop tard, accrochés aux cintres, ils gesticulent déjà sur la scène. »

Cet instant théâtral pervers se construit dans la recherche d'une réaction chez l'autre, sans laquelle la jouissance n'est pas possible (Englebert, 2022). L'appelant devient ainsi « sujet-objet » de la scène perverse : il est impliqué malgré lui dans une interaction conçue pour produire un plaisir unilatéral. Que ce comportement relève d'un aménagement défensif ou d'une structure de la personnalité perverse, la relation d'emprise produit un effacement du désir de l'autre en niant sa subjectivité (Dossios, 2016).

Comme l'ont souligné plusieurs de nos interlocuteurs, l'auteur vient introjeter ses propres représentations dans la relation, entraînant progressivement l'autre vers une déshumanisation : il n'est plus doté de pensée ni de volonté. Nous sommes face à ce que Dossios (2016) nomme une dévitalisation du lien qui est caractérisé par un effacement de la différenciation entre l'auteur et sa victime.

À l'issue de ce point, nous pouvons dès lors formuler l'hypothèse suivante : les appelants qui entrent d'emblée dans un contenu obscène sont plus susceptibles d'être rapidement raccrochés, car l'intrusion est repérable. À l'inverse, ceux qui introduisent un discours insidieux - tel qu'explicité plus haut - engagent un échange plus long ; ils tiennent leur interlocuteur jusqu'au moment où ils basculent dans un discours transgressif.

1.2. L'emprise du contexte téléphonique dans les appels obscènes

Le téléphone, ce cadre souple, facilement manipulable, facilite toute la mise en place d'un énoncé imposé. En effet, ce contexte s'inscrit dans une dynamique anonyme et d'invisibilité qui tend à contrer les inhibitions sociales habituellement présentes lors d'une interaction en face à face.

À cet égard, Suler (2004), dans ses travaux sur les comportements transgressifs en ligne, identifie un phénomène de désinhibition facilité par plusieurs facteurs : l'anonymat, l'invisibilité, la minimisation de l'autorité, la désindividualisation et l'asymétrie relationnelle. Si ces éléments permettent d'appuyer la relation d'emprise, l'auteur introduit une nuance importante : cette désinhibition ne provient pas d'un « vrai Moi ». En effet, il s'agirait plutôt de l'activation d'une composante du Moi contextuel, qui différerait de la constellation habituelle de la personne.

Dans cette perspective, on peut s'interroger sur ce que le sujet projette de lui-même dans le discours téléphonique : une forme de soi ajustée et créée à un environnement qu'il

contrôle. Le téléphone serait non seulement un espace d'action, mais également un dispositif de mise en forme d'un Moi contextuel. L'une des conditions favorisant sa mise en forme réside dans un facteur déterminant : l'anonymat.

1.2.1. L'anonymat comme levier d'emprise téléphonique

Nous pouvons émettre l'hypothèse que l'absence d'identification apparaît comme un levier central dans l'instauration d'une relation d'emprise téléphonique. En réduisant fortement l'implication de soi et en sollicitant un Moi contextuel, elle facilite l'expression de propos transgressifs que l'auteur n'oserait peut-être pas formuler sans ce garde-fou. Comme l'ont évoqué nos interviewés, c'est précisément cette possibilité d'agir sans être vu, sans être identifié, qui permet la mise en place d'un dispositif.

Protégé par ce cadre, l'auteur bénéficie d'un sentiment de moindre responsabilité et d'un environnement propice à une liberté de transgression²¹.

Dans cette perspective, Prentice-Dunn et Rogers (1982, cités par Joinson, 1999) développent une théorie de la désindividuation fondée sur deux facteurs que nous pouvons transposer au contexte téléphonique : la réduction des signaux de responsabilité (en lien avec l'anonymat) et la diminution de la conscience de soi publique. Kiesler et al. (1984, cités par Joinson, 1999) appuient que le fait de ne pas être identifié impacte la relation vers un état de désindividuation où un relâchement des contraintes sociales perçues se déploie. Par conséquent, l'invisibilité constitue, en ce sens, une véritable condition structurelle et facilitatrice d'une emprise.

Dépourvu de la présence de l'autre²², le sujet se sent libre d'agir selon ses propres envies et modalités qu'il contrôle, ce qui peut conduire à des formes d'expression transgressives telles que les appels obscènes.

Comme le mentionne Le Breton (2008, cité par Blaya, 2013) à propos du cyberspace, le fait de ne pas avoir de visage ni de corps autorise l'individu à devenir ce qu'il souhaite,

²¹ Par ailleurs, cette dynamique est souvent présente dans les passages à l'acte sexuel sans contact, et plus particulièrement lorsqu'il y a un intermédiaire communicationnel, comme dans le harcèlement sexuel ou l'envoi de contenus obscènes via les réseaux sociaux ou encore la consommation des images d'abus sexuels sur mineurs.

²² À ce propos, il convient de rappeler que le téléphone, en tant que médium, ne donne pas accès aux éléments non verbaux fondamentaux dans la communication humaine. On peut donc émettre l'hypothèse qu'il vient aussi impacter la compréhension et l'échange au profit de l'auteur.

le temps qu'il le souhaite, sans pour autant prendre conscience des dégâts qu'il peut causer.

1.2.2. Une négation de l'altérité

On pourrait penser qu'en initiant ce type de contact, la personne recherche une relation avec autrui. Il n'en est rien : il est question d'une mise en relation sans faire véritablement lien. Pour aller plus loin, au regard de nos données, nous sommes plutôt dans une quête d'altérité fantasmée. Autrement dit, le sujet peut penser entrer dans une dynamique relationnelle, mais en réalité, l'autre dispose seulement d'une place instrumentale : il est le tiers requis pour le jeu du sujet. Il est une présence auditive nourrie par les projections du sujet.

L'« effet cockpit », conceptualisé par Heirman et Walrave (2008, 2009, cités par Blaya, 2013), éclaire cette dynamique de négation de l'autre. Il s'agit de la distance instaurée par le dispositif téléphonique qui tend, pour l'auteur, à atténuer la perception des dégâts causés envers la cible.

L'écoutant n'est alors pas considéré comme une personne : il devient, comme précédemment énoncé, sujet-objet. Par ailleurs, de manière plus générale, l'« effet cockpit » peut être envisagé comme une forme contemporaine de déni de l'altérité, propre aux nouvelles technologies. La médiation téléphonique, en occultant la présence de l'autre, devient alors indirectement complice et vecteur du processus de négation.

En conclusion de ce point sur l'emprise téléphonique, nous pouvons affirmer que le cadre opératoire propre à la scatologie téléphonique évoque une dynamique perverse : l'auteur manie un territoire communicationnel dont il maîtrise les règles, nie l'existence de l'autre comme sujet et instrumentalise son interlocuteur en vue d'une jouissance auto-érotique.

Une telle configuration relationnelle n'est possible qu'en présence d'une caractéristique déterminante du dispositif : la disparition du corps, du visage et du regard. Cette invisibilité corporelle constitue le terreau sur lequel germe la scatologie téléphonique.

2. LE CORPS INVISIBLE

Plusieurs réflexions ont été soulevées sur la place du corps, du visage et du regard. On ne peut théoriser la scatologie téléphonique sans interroger l'absence corporelle qui marque l'échange entre l'écoutant et l'appelant. Ce point ouvre une réflexion sur les enjeux de cette invisibilité de l'autre : un sujet qui se donne à entendre sans jamais se donner à voir.

Merleau-Ponty (1945, p.108, cité par Englebert & Follet, 2018) rappelle qu'« en tant qu'il [le corps] voit et touche le monde, mon corps ne peut donc être vu ni touché. » En effet, un sujet ne dispose pas de la faculté de, simultanément, voir son corps se voir. « Ce qui l'empêche d'être jamais un objet, [...] c'est qu'il est ce par quoi il y a des objets ». Il est la condition de possibilité des objets, ce qui l'empêche d'être un objet. Le corps est non-objet car il est le moyen pour que les objets le soient pour le sujet.

Dans le cadre de la scatologie téléphonique, le corps semble hors portée de perception : ni sujet ni objet du regard. Il a disparu. Ne laissant aucune opportunité de le saisir, les sujets ne se rencontrent plus comme corps-sujets. Un bouleversement apparaît : faute d'une présence incarnée, le corps de l'autre bascule du côté du corps-objet. Pourtant, la voix – seul élément perceptible présent – montre un acte symbolique par la parole obscène. Les mots sont énoncés, dotés de sens, mais détachés du corps, ils perdent leur incarnation.

Par ce biais, il s'anime, il se raconte. Nous pouvons nous questionner sur une tentative d'incarnation paradoxale d'un Moi contextuel disponible par le dispositif téléphonique. Allons plus loin dans la réflexion : sommes-nous face à une tentative de s'incarner ou, au contraire, à un mouvement de désincarnation ?

À cet égard, le lien avec les données apporte une lumière : certains sujets adoptant une sexualité hors norme, dont les scatologues téléphoniques, cherchent à « vivre autre chose » que ce qu'ils vivent dans leur existence ordinaire. Nos données suggèrent en effet que ce scénario ouvre une scène où l'auteur peut investir son fantasme.

La voix, en tant que support d'expression, offre donc une scène où le corps s'énonce. Dans ce sens, le sujet pourrait chercher à objectifier son propre corps, à le rendre paradoxalement visible dans son invisibilité, par la parole obscène. Cette objectification s'opposerait à l'objectivation, c'est-à-dire la reconnaissance de son corps comme sujet (Englebert & Follet, 2018). C'est à ce stade que la question se pose : l'auteur cherche-t-

il réellement à être « corps-sujet » dans cet échange ? Cette interrogation prolonge celle d'une tentative de désincarnation. En effet, si l'on suit nos données – notamment celles d'une relation partielle, et, comme le suggère Jeanne, Michel et Nicolas, la création d'une zone d'expérimentation, d'un « ailleurs sexuel » - on peut se demander si le sujet ne se place pas lui-même dans une position de sujet-objet, s'objectifiant plutôt que de tenter de faire corps-sujet.

Existe-t-il une tension entre la tentative de se donner corps (ou de se faire corps) par le langage (comme une volonté de créer une présence corporelle verbale) et l'impossibilité de se reconnaître comme sujet de ce corps ?

Dans cette dynamique, l'Autre ne peut objectiver ce corps. Il échappe et constitue un obstacle à l'expérience de l'altérité. Le corps, existant comme objet pour autrui, reste introuvable à la fois sur le champ visuel et dans sa dimension même de « faire corps ». Cela soulève une question cruciale : peut-on penser l'existence de l'Autre sans support visuel d'un corps porté par un visage ?

2.1. Le visage

Lévinas (cité par Saint-Germain, 1993) ne conçoit pas le visage comme une simple surface perceptible. Il est « intrigue d'avant relation, mise en demeure, sommation où autrui m'aborde sans défense » (Saint-Germain, 1993). Avant même que la relation commence, les protagonistes sont à découvert et vulnérables ; le Moi se trouve contraint de se révéler sans échappatoire. Il est sa présentation personnelle (Hanus, 2006).

Que vient signifier l'indivisibilité de ce visage dans la scatologie téléphonique ? Cette disparition pourrait se lire comme une manière de s'absenter, voire de se soustraire, à la relation initiée par le visage.

Pour suivre avec la pensée de Sartre (cité par Hanus, 2006), le visage est préalable à tout savoir. Avant de voir notre visage, nous le sommes. Il est une chose (en nous) et un vécu (pour nous). Il fait effraction dans notre être, il est notre présence en avant de nous-même. Nous le portons sans le voir et pourtant, il semble nous déterminer et nous échapper. Il est « confiance que j'ignore et ce sont, au contraire, les autres visages qui m'apprennent le mien » (Englebert, 2014), constituant ainsi notre trace de l'autre. La scatologie

téléphonique détourne cette révélation inéluctable : elle prend le pouvoir de ce qui est habituellement hors de contrôle.

De ce point de vue, le visage interdit le repos de notre intériorité : nous le sommes tout le temps d'apparence sans l'être réellement. Il « m'empêche de coïncider à moi-même, de m'atteindre dans une totale transparence. [...] Il est ce qui porte mon être au-delà de moi, cette partie de moi qui m'excède parce qu'elle me précède » (Hanus, 2006). Dans le cadre de cette conduite transgressive, l'intériorité est au repos, laissant place à une totale opacité de l'être.

Cette limite de notre être, ce visage - qui est ce que nous sommes et ce que nous ne pouvons jamais pleinement saisir - est esquivé par un intermédiaire communicationnel dirigé par l'appelant. L'excès de l'être, d'ordinaire imperceptible, se reconfigure en illusion perceptible par la parole. Cependant, cela reste une illusion façonnée par ce que le sujet dit – et veut dire – de lui-même.

Dès lors, une réflexion plus générale peut être menée : si nous ne voyons pas notre visage, si nous ne le vivons qu'à travers le regard d'autrui, sommes-nous encore sujet de ce que nous sommes ? Avons-nous un visage pour nous-même ? Dans le passage à l'acte étudié, le sujet parle sans apparaître, comme s'il révoquait le visage qu'il est à travers l'autre – son être pour autrui. Peut-être est-ce une manière d'écrire son propre visage, ou d'introduire dans la psyché de l'autre, le visage qu'il souhaite être. Ce qui est certain, c'est que la dynamique empêche cet accès à l'intériorité.

Elle fait obstacle à ce qui se donne à voir de son visage, de son âme et l'exprime tel qu'il le souhaite. De ce point de vue, en soustrayant son visage, le sujet prive l'autre des conditions mêmes de la rencontre humaine. L'altérité se voit réduite à une projection vocale contrôlée. Sans ce rapport relationnel éthique, une asymétrie se dessine : l'un scénarise, l'autre est mis en scène. Par conséquent, privé de la vue du visage de l'appelant, la situation échappe à l'écoutant.

« Dans une société de statues, on s'ennuierait ferme, mais on y vivrait selon la justice et la raison : les statues sont des corps sans visage, des corps aveugles et sourds, sans peurs et sans colère, uniquement soucieux d'obéir aux lois du juste, c'est-à-dire l'équilibre du mouvement » (Sartre, cité par Englebert, 2014). Ne sommes-nous pas, dans la scatologie téléphonique, dans un entre-deux ? Une société de statues sans visage où la personne impose sa propre justice et sa raison, soucieuse d'obéir à ses envies, à défaut de l'altérité

émise par le visage. Dans ce cas, nous ne sommes pas dans la rationalité, nous sommes dans une logique autarcique, coupés d'un rapport au monde extérieur et d'une réalité commune. Nos données apportent un éclairage : elles mettent en avant l'élaboration d'un scénario fantasmatique – d'un « ailleurs sexuel » - où le sujet cherche, au fond, à se soustraire à cette réalité pour laisser libre cours à son fantasme.

« Sans visage, le monde serait régi par des statues, dans la rationalité explicite la plus pure. Mais « dans les sociétés d'hommes, les visages règnent » (Sartre, cité par Englebert, 2014). Cela met en avant la tension entre deux sociétés : l'une régie sans visage, impliquant des éléments figés, traversée par une conception abstraite sans humanité ; l'autre, où le règne se fait par les Hommes perceptibles, donnant vie au corps. Ainsi, l'absence de visage peut faire basculer dans un monde dépourvu d'affect. L'autre n'est plus rencontré dans sa subjectivité, il est bloqué dans une mise en scène mécanisée.

Le visage insufflant la vie, il est en ce sens corporel, sans pour autant être à l'abri de l'inertie (Hanus, 2006). Le mode opératoire du phénomène induit une inertie ; qui plus est, en l'absence d'un visage animé par le regard, le risque de basculement est renforcé.

2.2. Le regard

Il ne se réduit pas à la présence des yeux dans le visage. Il manifeste l'avenir invisible en perçant le visage. Le regard de l'autre nous donne accès à la connaissance d'un « au-delà » du monde. Sans regard, nous serions un monstre maritime ou un polype : « percé de trous goulus qui happent tout ce qui se passe à portée » (Lévinas, cité par Hanus, 2006), retirant toute la divinité humaine.

En ce sens, le regard et les yeux sont distincts : « si j'appréhende le regard, je cesse de percevoir les yeux [...] » (Sartre, cité par Pertseva, 2017). Pour saisir l'autre à travers la force subjectivante du regard, il faut renoncer à l'aspect perceptif. Dès lors, on peut se questionner sur ce que produit le manque de force subjectivante par le regard. L'acte de regarder, comme acte d'exposition et de réciprocité est en défaut : « Ce ne sont jamais des yeux qui nous regardent : c'est autrui comme sujet » (Sartre, cité par Hanus, 2006).

L'appelant échappe à la vulnérabilité qu'implique d'être vu comme sujet, tout en soustrayant la possibilité de reconnaître l'autre en tant que tel. Ce défaut du regard favorise une désincarnation où la relation ne se trouve plus dans la réciprocité. Cela vient

confirmer notre hypothèse précédemment évoquée : sans cet intermédiaire, le scénario ne pourrait se déployer. L'objectif n'est certainement pas d'offrir un accès à son intériorité ni à ses éventuelles insuffisances. Il s'agit plutôt d'un armement à distance afin de déployer son scénario, dans la mesure où, le regard permet de résister à la choséité, agissant comme un pouvoir à la fois magique et bouleversant ; empêchant aussi d'être maître de la situation.

Ce dispositif détourne ce pouvoir, le maître demeure en gardant le contrôle : le corps, le visage et le regard restent alors, symboliquement, tenus dans ses mains invisibles. Maintenant que nous avons discuté d'une présence absente, notre réflexion glisse vers un autre point central : se faire entendre sans se donner à voir. De l'invisible au vocal : nous voici dorénavant dans l'exhibitionnisme verbal.

3. EXHIBITIONNISME VERBAL

« Le trouble fondamental de l'exhibitionnisme est l'incapacité de porter un regard sur lui, il cherche alors ce manque à travers le regard d'autrui. Celui porteur du regard, bien souvent inconnu, doit être touché, voire effrayé car il en va de l'existence même de celui qui passe à l'acte. Tout ceci doit être effectué avec de la distance, sans cela, un risque pour le psychisme émane. « Vivant l'autre comme « effractant », il fait effraction dans son champ visuel comme pour s'en protéger » (Adam, 2015).

Ce passage illustre avec justesse le drame de l'exhibitionnisme. De fait, il introduit la présente section. À cet égard, nous définirons d'abord l'exhibitionnisme « classique », puis nous aborderons celui qui nous intéresse ici : l'exhibitionnisme par la parole.

3.1. Exhibitionnisme

Afin de poser des bases universelles et descriptives, nous commençons par la définition du DSM-V (2013).

Selon ce Manuel (2013, p. 689), pour qu'un individu présente une paraphilie de l'exhibitionnisme, il doit, sur une période d'au moins six mois, éprouver une « excitation sexuelle intense et récurrente provoquée par l'exposition de ses organes génitaux à une

personne non consentante », ce qui se manifeste par des fantasmes, des pulsions ou des comportements.

Ces fantasmes ou pulsions sexuelles doivent soit provoquer une détresse significative, soit altérer le fonctionnement social, professionnel ou dans d'autres domaines. De plus, comme évoqué précédemment dans ce mémoire, le DSM précise qu'une personne ayant commis un acte exhibitionniste sur une personne non consentante, même en l'absence de détresse ou d'altération, répond aux critères diagnostiques.

Cette définition constitue un socle, mais elle demeure insuffisante pour saisir la complexité du passage à l'acte. En effet, étant limitée à l'acte observable, elle nous conduit à nous tourner vers des perspectives plus cliniques. Celles-ci permettent de se détacher d'une description factuelle afin d'interroger ce qui peut « se jouer » du côté du sujet. À cet égard, nous tenons à préciser que ces éléments théoriques ne sont cependant émis qu'à titre introductif. L'objectif de ce mémoire n'étant pas de se concentrer exclusivement sur l'exhibitionnisme « classique », mais bien d'esquisser vers une réflexion plus spécifique à l'exhibitionnisme par la parole.

Dans la perspective freudienne, cet acte désigne un détournement sur la personne elle-même : cela ne se limite pas seulement à « se montrer à l'autre », mais aussi « donner à se voir soi-même » (Freud, 1968, cité par Hoffman, 2011). D'ailleurs, l'exhibitionnisme « partage » la jouissance de celui qui le regarde. En ce sens, le plaisir scopique est un retournement sur la personne avec un fonctionnement pulsionnel de type « actif-passif », « exhibitionnisme-voyeurisme ». À cet égard, Freud va mettre en place un processus qui suit une logique (1968, cité par Hoffman, 2011 & Bonnet, 1981) : (1) se regarder soi-même dans son propre corps (autoérotisme), (2) regarder un objet étranger de façon active (voyeurisme), (3) être regardé dans une position passive avec l'objet de son propre corps (retournement en passivité), (4) introduire un nouvel objet (l'autre) auquel on se montre pour être regardé (exhibitionnisme).

Lacan (cité par Bonnet, 2011) met en avant que la structure de la pulsion se loge dans le retournement pulsionnel. Pour ce faire, il va s'intéresser au quatrième temps où il y a une apparition d'un nouveau sujet, indispensable à la réalisation de la pulsion. Le retour par un tiers lui confère toute la force d'excitation dans son caractère partiel.

Ce dernier auteur (cité par Léger, 2013) va plus loin et décrit l'exhibitionnisme comme cherchant « ce qui se réalise dans l'autre, l'autre en tant que forcé, au-delà de son

implication dans la scène ». Selon Léger (2013), l'utilisation du verbe « se réaliser » renvoie à l'angoisse suscitée chez l'autre, telle une cible entreprise dans le jeu de sujet-objet-regard. Lacan inscrit alors la perversion de l'exhibitionnisme dans la problématique du regard, de la pudeur et de la levée du voile.

Freud (cité par Bonnet, 2011) met en évidence la face cachée de cette pratique : une souffrance liée à l'impossibilité de formuler son désir inconscient de manière socialement acceptée. Le sujet exhibitionniste ne parvient pas à créer des compromis socialement acceptables en tenant compte de la réalité et de celle des autres.

Par conséquent, ce comportement résulte d'une poussée à se montrer, destinée à faire face à une surcharge libidinale excessive (Bonnet, 2011). À ce sujet, Roger avait nuancé cette hypothèse en suggérant plutôt une réassurance de l'existence.

De ce point de vue, Balier (1997) considère également cette dimension narcissique de l'acte. En effet, derrière l'acte d'exhibition, il repère un vide psychique chez des sujets « hypernormés » - socialement adaptés, insérés – mais vivant une expérience désincarnée. En ce sens, l'acte viendrait alors affirmer un droit à l'existence, comme vouloir signifier : « voyez, je suis différent ». Il y aurait donc une sexualisation de la relation servant ainsi de paravent au désespoir de « ne pas être ». À ce titre, cela vient contrer la finalité sexuelle généralement émise : l'acte emprunte la voie du sexuel sans que ce soit son seul aboutissement.

En somme, l'exhibitionnisme ne se réduit pas à l'exposition d'un corps : il provient d'une dynamique pulsionnelle de retournement sur la personne propre, articulant l'actif et le passif, et trouve sa jouissance plus dans le fonctionnement relationnel et pulsionnel interne au sujet que dans l'objet montré. L'apport de Balier (1997) ajoute la dimension narcissique, et plus autocentrée, comme un geste-compromis face au vide.

Dès lors, lorsque le visible se retire, la logique demeure : l'objet se déplace du regard vers l'oreille. C'est cette transition du dévoilement d'un sexe à l'énonciation obscène que nous allons interroger à présent, sous l'hypothèse d'un exhibitionnisme par la parole.

3.2. Exhibitionnisme par la parole

Comment penser l'exhibitionnisme quand l'objet à voir – les organes génitaux – se retire et que la transgression passe par un discours obscène ?

Partant de ce questionnement, il semble dorénavant nécessaire de qualifier ce terme que nous avons identifié à travers l'analyse des discours. Il ne s'agit pas ici d'établir un diagnostic, mais de proposer un repère théorique.

À partir du matériau empirique récolté, nous entendons par « exhibitionnisme par la parole » : l'ensemble des conduites par lesquelles un sujet expose et impose verbalement un contenu obscène à caractère sexuel à un interlocuteur non consentant, en vue d'en tirer une excitation sexuelle. L'aspect auditif est l'unique élément perceptif mis en jeu, en ce sens, la voix devient objet de transgression. Ce passage à l'acte sans contact se déploie généralement via l'usage d'un intermédiaire technique (comme un téléphone, des plateformes numériques).

Afin de faire le lien entre nos données et le cadre théorique précédent, nous ajoutons que la réaction émise par l'interlocuteur participe à la jouissance du sujet et peut soutenir, chez certains, une affirmation d'existence face à un vide psychique (Hanafy, Clervoy et Brenot, 2016). D'ailleurs, certains cliniciens interviewés décrivent des patients menant une vie hypernormée où l'exhibition verbale apparaît en totale dissonance avec le reste.

À titre heuristique, il est possible de transposer les critères de l'exhibitionnisme du DSM-V à la scatologie téléphonique. Pour ce faire, il s'agirait de remplacer l'« exposition des organes génitaux » par l'« exposition verbale d'un contenu obscène ». Cette facilité de transposition montre à la fois une structure équivalente, renforçant ainsi notre hypothèse, et révélant les limites nosographiques d'un modèle centré sur l'observation d'un acte.

3.2.1. Spécificité du verbal : la force des mots

À l'aide de ce point, nous allons discuter de l'usage des mots dans l'exhibition discursive. L'exhibitionnisme « classique » s'inscrit dans un instantané visuel ; à l'inverse, l'exhibition verbale s'étire dans le temps, comme évoqué dans le premier point de ce chapitre sur l'emprise.

Nous ne sommes pas dans un simple échange de sons par la voix, nous sommes dans un langage produisant du sens. Comme le souligne Meschonnic (2019), « la force des mots » excède leur signification. Afin d'en distinguer un sens, le rythme et le corps n'en sont pas moins importants. L'absence du corps-langage est loin d'être anecdotique. Elle modifie

la dynamique : elle empêche une « mise à nu » du discours. Elle installe un déficit d'indices sociaux pour les deux protagonistes (*ibid*).

Max Weber (cité par Dubar, 2007) conçoit le langage comme un *vecteur de compréhension dialogique de soi et des autres*. Or, le dispositif qui nous questionne demeure unilatéral : l'autre est plus sujet à écouter plutôt qu'invité à le comprendre, et l'appelant parle davantage qu'il n'écoute.

On peut néanmoins convoquer Weber (cité par Dubar, 2007) sur une autre interprétation du langage : une forme d'expression naturelle où les sujets s'interprètent eux-mêmes. Cette perspective nous semble plus adéquate. L'appelant s'auto-interprète, sur un mode imposé et performatif. Cela ne concerne pas une co-construction de sens, il n'y a pas de place pour la réponse de l'autre, comme le suggérait Frédéric. Nous pouvons de nouveau mettre en lien avec le Moi contextuel.

Afin de pouvoir effectuer ce genre d'acte, nos deux cliniciens, Frédéric et Michel, évoquent une hypothèse d'une « érotisation des mots » : le discours lui-même devient porteur de jouissance. Tous les questionnements relatifs à l'érotisation seront abordés dans la prochaine section sur la « Vie fantasmatique ».

3.2.2. L'effet recherché

Un point régulièrement évoqué par nos interviewés est l'effet recherché sur l'interlocuteur : choc, sidération, peur. Tuch (2018, cité par Lariepe, 2024) attire l'attention sur l'objectif de l'acte : l'obtention d'une forte réaction de la victime. Ces réactions, selon une étude de Szumski et al (2020, cités par Lariepe, 2024), sont à 92% des victimes éprouvant de la surprise, 83% du dégoût et 63% de la peur.

Cette obscénité fait réagir l'autre, comme l'énonce Lacan (cité par Léger, 2013), le sujet tire sa jouissance de ce qui se réalise chez l'autre. Sans ce retour, rappelle Balier (1997), la confirmation de l'existence ne peut se réaliser.

À cet égard, notre matériau empirique atteste d'ailleurs de la nécessité d'un tiers pour recevoir ce contenu obscène. Frédéric rattache même le phénomène au désir d'impressionner. Cette réaction est, sans aucun doute, également renforcée par tout le mode opératoire déployé. En effet, la personne ne s'attend pas à recevoir ce genre de propos.

Autrement dit, l'exhibition verbale ne se limite pas à « dire des mots » : sans l'effet sur l'interlocuteur, l'objectif n'est pas atteint.

Si la jouissance se loge sur la présence non visible d'un tiers – comme une posture d'auditeur actif, partenaire fictif, témoin sidéré - à travers une exhibition de la parole, ce déploiement prend racine dans le fantasme. C'est vers cette scène interne au sujet, la vie fantasmatique, que nous nous tournons à présent.

4. VIE FANTASMATIQUE

« Ce qui se joue ici relève d'un entre-deux, d'un espace créé où le fantasme est mis en mot sans être incarné dans la chair » (cfr. 4.1. Erotisme sans rencontre : espace imaginaire créé).

Cette phrase, issue de nos résultats, guidera à présent notre développement relatif à la vie fantasmatique.

4.1. Le fantasme dans la scatologie téléphonique

Pour Freud (1967, cité par Loonis, 1999), le fantasme est :

« Un scénario imaginaire où le sujet est présent et qui figure, de façon plus ou moins déformée par les processus défensifs, l'accomplissement d'un désir et, en dernier ressort, d'un désir inconscient. Le fantasme se présente sous des modalités diverses : fantasmes conscients ou rêveries diurnes, fantasmes inconscients, tels que l'analyste les découvre comme structures sous-jacentes à un contenu manifeste, fantasmes originaires ».

Cette définition traditionnelle a été nuancée par Loonis (1999) et relève d'une pertinence accrue concernant le concept sous-tendant notre objet d'étude : le fantasme érotique. Il n'est ni rêverie, ni fantaisie, mais constitue un scénario construit, délibéré, qui a pour objectif de produire un effet. Ce chef-d'œuvre marque, au sein de son créateur, un effet excitant en espérant une équivalence chez l'autre. Loonis (1999) vient spécifier l'effet recherché qui peut s'étayer de la séduction, la subjugation au choc, à la violence mentale et émotionnelle.

La particularité du fantasme érotique tient à la mise en scène du sujet et de l'autre avec une redéfinition des relations, des rapports, des rôles et du pouvoir. Son apparence débordante et excessive n'est, en réalité, que le reflet d'un jeu de cache-cache d'une vérité refoulée.

Nous pouvons émettre l'hypothèse que, dans la scatologie téléphonique, le fantasme mobilisé est d'ordre érotique, au sens de Loonis : scénario cherchant un effet, une illusion de toute puissance, un rapport de pouvoir et une mise en scène des deux protagonistes.

4.1.1. L'autre comme support projectif

Dans cette logique de script érotique, notre corpus empirique a soulevé l'hypothèse que l'appelant assigne une série de projections sur l'écoutant. Nicolas décrit un mouvement par lequel le fantasme serait révélateur de quelque chose se jouant chez le sujet lui-même. Nous proposons de l'interpréter comme un fonctionnement de l'identification projective.

Dans cette perspective, Tregnier (2015) envisage la projection et l'identification projective selon deux représentations complémentaires, et ce, sans s'exclure : l'image de l'objet et l'image de soi. Elles opèrent conjointement comme un mécanisme de défense pour réguler l'excitation endogène en l'externalisant (Freud, 1895, cité par Tregnier, 2015).

Mélanie Klein désigne ce processus comme exclusivement d'origine intra-psychique et fantasmatique : « ce sont des aspects (clivés) de la représentation de soi qui sont transférés à une représentation de l'objet (l'autre), en « s'identifiant », ce qui permet un contrôle fantasmatique des parties mauvaises de son expérience » (Blogert, 2003). Selon cette vision, les pulsions mises en jeu ne dépendent pas du comportement ou de la réponse de l'Autre. En effet, la perception de l'autre étant de l'ordre du fantasme, il y a une distorsion dans la perception. De plus, cela fait écho à l'idée de Nicolas selon laquelle le fantasme permet une place de puissance et de reprise de pouvoir.

Hanafy, Clervoy et Brenot (2016) nuancent cette hypothèse où la victime serait l'objet d'une pulsion sexuelle projetée. Ils décrivent un passage à l'acte résultant d'une compulsion sexuelle peu sexuée et anobjectale à primat narcissique.

À cet égard, cela justifie une mise en place sur l'anonymat, l'interchangeabilité de la cible et le rapport fonctionnel de l'écoutant. Ce dernier est utilisé comme le prolongement de

son être, s'emparant ainsi de sa capacité à entendre, sans son consentement. L'objectif de ce mode opératoire serait de vivre en miroir à des fins de réassurance narcissique.

Cette lecture s'articule avec Claude Balier (1997) : l'exhibition vise la confirmation de l'existence par l'effet produit chez l'autre. En ce sens, la vision uniquement sexuelle de l'acte est nuancée.

4.1.2. Deux finalités constatées de la voie sexuelle

À la lumière de nos données empiriques et de la littérature, deux visées disjonctives se forment : la voie sexualisée à finalité non spécifiquement sexuelle et la voie sexualisée à finalité sexuelle.

La première hypothèse emprunte la voie du sexuel comme levier au service de réassurance narcissique et, peut-être d'un pouvoir sur l'autre, plutôt que l'obtention d'une excitation sexuelle exclusive. Cet axe rejoint nos entretiens : Jeanne y voit le signe de difficultés plus larges que le désir d'une excitation sexuelle, et Roger nuance en postulant que la voie du sexuel peut être entreprise, sans que ce soit le but.

La deuxième hypothèse, quant à elle, voit la scatologie téléphonique se déployant à l'aide d'un fantasme érotique où les mots, l'effet sur l'écouter, le mode opératoire et la scénarisation sont dans l'intérêt de l'excitation et du maintien de celle-ci.

Ces deux hypothèses empruntent une voie équivalente aux finalités distinctes. Toutefois, en l'absence de données probantes, nous ne pouvons exclure qu'au sein d'un même sujet, il puisse exister les deux voies, de même que, suivant les contextes de vie, il est envisageable qu'il change de visée.

4.2. Inhibition / exhibition : paradoxe au cœur de la scatologie téléphonique

Hanafy, Clervoy et Brenot (2016) montrent que l'exhibition est liée paradoxalement à une problématique d'inhibition (dans la séduction, dans les relations avec les femmes, dans les relations interpersonnelles ou de leur vie fantasmatique).

Nos entretiens confirment cette observation : plusieurs sujets pouvaient présenter une inhibition relationnelle (à la suite de rejets répétés, de fantasmes refoulés, de difficultés d'intimité, de difficultés relationnelles, ...).

Ces inhibitions entraînent des tensions internes qui doivent être externalisées, pour reprendre la pensée freudienne. À ce propos, Michel disait que ces comportements ne sont pas toujours liés à un enjeu de plaisir mais plutôt de sortir d'un déplaisir. L'exhibition verbale apparaîtrait alors comme une tentative de résolution d'un conflit psychique interne.

Cette conduite transgressive sans contact physique ni visuel pourrait être envisagée, comme le proposait Nicolas, comme « un passage à l'acte à mi-chemin ». En ce sens, le passage à l'acte constitue le point culminant entre continuer de vivre un fantasme interne et une mise en acte atténuée par une absence de confrontation corporelle.

Dans cette perspective, nous pouvons émettre l'hypothèse suivante : l'obscénité téléphonique s'ancre dans une tension entre deux couples opposés - inhibition et exhibition - où le compromis est le moteur du scénario fantasmatique.

4.2.1. Le compromis

D'un point de vue philosophique, Ricoeur (1985, cité par Guillot, 2018) définit le compromis comme une « mise en intersection de plusieurs ordres de grandeur ». Une « philosophie du milieu » qui se caractérise par « une conciliation ou un accord entre deux ou plusieurs propositions à caractère divergent, voire contradictoire, afin de trouver une alternative aux oppositions » (Guillot, 2018). En ce sens, l'acte serait un point médian – un espace – où des exigences contradictoires, divergentes, trouvent un *modus vivendi*.

Pour en donner une lecture plus clinique, le concept d'« acting-out » apparaît pertinent comme forme de compromis pour notre phénomène étudié. « To act » signifie « jouer un rôle » (Danis, 2016) au sens de « jouer une pièce ». Le « out » montre que l'action révèle quelque chose de l'intérieur, évacuée à l'extérieur, et qu'elle est accomplie jusqu'au bout (Terral-Vidal, 2010).

Il ne signifie pas une simple action motrice : l'acting-out implique toujours un rapport à l'autre. La scène de l'acting-out est la démonstration de l'activité fantasmatique du sujet. Elle représente une mise en acte du désir en contournant un « matériel analytique conflictuel ». Ce dernier est donc un compromis de l'accomplissement d'un désir (Danis, 2016).

À cet égard, Nicolas suggérait qu'à ce stade, où l'agir survient comme un compromis, il fallait que le fantasme soit suffisamment débordé. Nous pouvons donc émettre l'hypothèse d'une négociation interne pour faire face à cette tension.

Pour Lacan, le passage à l'acte diffère de l'« acting-out » car il n'est pas adressé ; l'acting out a besoin d'un tiers. Il s'agit, suivant cette logique, plutôt d'un « agir » que d'un « acte »²³. Toutefois, nous nuancions cette affirmation pour notre phénomène : l'autre n'est requis que comme présence, sans réelle considération.

Ici, *l'acting-out* expulse ce qui n'a pas pu être élaboré : l'appel obscène représente, par son activité discursive imposée, une solution face à une impasse. Dans cette perspective, pour établir un lien avec les précédents points, dans cet agir, le langage adressé est autant à soi qu'à l'autre ; le sujet est en attente que ce qu'il exprime soit entendu et reflété par son interlocuteur.

4.3. Entre le dedans et le dehors : aire transitionnelle détournée

Dans ce point, afin d'étayer l'hypothèse d'un agir à « mi-chemin » et d'une réassurance de l'existence, nous envisagerons la scatologie téléphonique comme une tentative de recréer, à l'âge adulte, une aire transitionnelle au sens de Winnicott.

Winnicott a théorisé une phase précoce où le nourrisson ne se distingue pas de sa mère : celle-ci est perçue comme un prolongement de lui-même, permettant ainsi une illusion de toute-puissance (Bailly, 2001). Lorsqu'il fait l'expérience que la mère ne répond pas automatiquement à ses besoins, il perd ce sentiment d'omnipotence. En faisant l'expérimentation de la différenciation, pour tolérer cette absence, l'enfant va créer un objet transitionnel – qui n'est ni la mère réelle, ni sa seule représentation interne, mais un peu des deux. Cet objet permet d'affronter cette absence, tout en maintenant le sentiment d'exister et tout en accédant à des moments de vie sans se retrouver en danger.

²³ La distinction entre « agir » et « acte » est ici de nature clinique ; elle diffère de l'interprétation criminologique du « passage à l'acte ». En effet, comme nous l'avons évoqué précédemment, le passage à l'acte renvoie avant tout à une transgression d'une norme inscrite dans un contexte sociopolitique, pouvant être explicité tantôt comme un enjeu de pouvoir, tantôt comme l'expression d'une norme dominante sociétale. Dans une posture de criminologie clinique, nous pensons que ces deux regards ne s'excluent pas : l'acting-out (formation de compromis psychique) se réalise dans un espace régulé par le droit et les mœurs. Ainsi, l'appel obscène est simultanément un agir exécuté par un compromis psychique et constitue une infraction.

Dans cette optique, selon nous, le téléphone, voire la voix, devient un « objet trouvé-crée » (Winnicott, 1971, cité par Cabassut & Ham, 2006) : il offre la possibilité de composer avec un manque ou une perte sans se trouver en danger. La scène de l'appel obscène installe un jeu où l'illusion de toute-puissance se maintient, permettant une réassurance de l'existence (Bailly, 2001).

Chez Winnicott, le sujet joue dès qu'il possède un objet de « non-moi » sécurisant, permettant d'évoluer en toute confiance sans que cet espace ne soit contesté (Cabassut & Ham, 2006). L'aire intermédiaire intervient ainsi pour que la réalité ne constitue plus une contrainte : « un lieu pour avoir l'esprit ailleurs » pour Milner (2008).

Cette pratique relève du symbolique : l'objet-support sans présence corporelle (le téléphone) ouvre une aire de jeu (l'appel obscène) où peut s'éprouver un plaisir interdit. Nous avons donc une médiation symbolique (Rivoyre, 2024) - un espace remodelé selon les besoins du sujet (Bailly, 2001) – permettant le jeu sans corps présent. Elle oscille entre subjectivité et réalité perceptible, ni purement externe ni purement intrapsychique. À l'instar, comme évoqué dans le point précédent, cette pratique offre un compromis entre fantasme interne et réalité sociale.

Winnicott avertit toutefois sur les dérives possibles de l'aire transitionnelle :

« Mais il faut admettre que le jeu est toujours à même de se muer en quelque chose d'effrayant. Et l'on peut tenir les jeux (games), avec ce qu'ils comportent d'organiser, comme une tentative de tenir à distance l'aspect effrayant du jeu (playing) » (Winnicott, 1975, cité par Bailly, 2001).

Autrement dit, le *playing*, espace vivant du jeu et de la création, peut se transformer en *games* organisés afin de tenir l'angoisse à distance. Dans notre hypothèse d'une scène téléphonique envisagée comme une aire transitionnelle, cette mise en garde prend tout son sens.

À partir de nos données, la scatologie téléphonique permet : la continuité de l'existence, l'accès à des fantasmes refoulés, et cela à l'aide d'un cadre où l'exposition de soi est réduite et certaines contraintes sociales sont levées. Néanmoins, cette aire, primitive et fondatrice au développement de l'enfant, est détournée pour répondre à ses besoins : il ne s'agit plus d'un jeu d'élaboration de l'expérience de séparation, mais d'un agir visant à mettre à distance l'angoisse. C'est en ce sens que Winnicott avertit du risque de figement.

Dans ces configurations, la scène tend à se ritualiser sans processus d'élaboration. L'autre devient alors un « doudou vivant », utilisé comme support de réassurance narcissique de l'existence de soi plutôt qu'un travail de différenciation.

Cette ritualisation nous amène un questionnement : est-ce que ce support sera un jour suffisamment contenant pour permettre au sujet de désinvestir progressivement cet agir ? C'est sans doute, ce déficit de contenance qui pourrait expliquer la répétition de l'agir scatologique téléphonique.

Nous proposons ainsi l'hypothèse d'un usage détourné de l'aire transitionnelle – non pas comme un espace de passage et de développement – mais comme un mode défensif permettant une mise à l'écart par le jeu. Cette lecture reste une analogie clinique, elle appelle donc à la réserve, même si elle oriente la compréhension de la mise en place de la scatologie téléphonique.

Cinquième chapitre : une proposition clinique

INTRODUCTION

Ce dernier chapitre concerne une proposition clinique sur le phénomène. Elle ne prétend pas construire un modèle ou une nosographie précise : il s'agit d'une première mise en perspective destinée à repérer la scatologie téléphonique.

Voyez ce chapitre comme une tentative de création d'un outil de travail pour les cliniciens. Cette proposition est donc évolutive et appelée à être discutée et étayée par des recherches scientifiques.

Dans un premier temps, après avoir formulé une définition du phénomène, ce chapitre propose une lecture symptomatique de la scatologie téléphonique. Il suggère ensuite quatre repères cliniques pour identifier le comportement. Enfin, cette section se termine par l'exposé de trois modalités opératoires des appels.

Ce chapitre s'inscrit dans la continuité du mémoire : il s'appuie sur l'ensemble des données, sur la discussion développée et sur des références théoriques, afin de formuler une grille de lecture visant une plus grande scientificité. Toutefois, les références mobilisées dans cette section sont travaillées à partir de notre matériau. À ce stade du travail, il ne s'agit plus d'introduire de nouvelles données, mais d'articuler celles déjà présentes. Nous considérons cette section comme une synthèse et une mise en perspective, sans pour autant lui attribuer une fonction conclusive

ÉBAUCHE CLINIQUE DE LA SCATOLOGIE TÉLÉPHONIQUE

1.1. Définition de la scatologie téléphonique

À partir de nos données, nous entendons par scatologie téléphonique : l'exhibition par la parole d'un contenu sexuel obscène, par téléphone, à un tiers non consentant. Ce passage à l'acte sans contact se déploie le plus souvent dans des conditions d'anonymat et d'invisibilité.

1.2. Le symptôme de la scatologie téléphonique

Cet acte, agressant la sphère sensorielle de la victime (Collart, 2017), présente des analogues cliniques avec ce que Bonnet (2011) décrit du symptôme exhibitionniste : un geste éveillant le regard de l'autre dans un cadre précis et défini d'avance.

Nous vous proposons de conceptualiser la scatologie téléphonique comme une configuration symptomatique, au sens descriptif et non nosographique, où une parole obscène éveille l'écoute dans un contexte téléphonique précis et scénarisé.

Cette analogie est à visée heuristique : l'exhibitionnisme « classique » n'est pas assimilé à la scatologie téléphonique. Elle a pour objet d'éclairer le déplacement sensoriel (du regard vers l'écoute) et la mise en scène spécifique où une sexualité se déploie.

a) Une parole obscène :

Nous sommes face à une obscénité délivrée par la parole : se donner à entendre sans se donner à voir.

L'obscénité se déploie tant sur un contenu sexuellement explicite que sur son adressage non sollicité. Sur le plan de l'énoncé, le lexique employé est sexualisé, érotique provoquant de l'excitation. Il suit le plus souvent une progression : du non sexuel vers le sexuel, du suggestif vers le cru et du banal vers le sidérant. En ce sens, cela éveille une oreille tendue.

b) Éveillant l'écoute :

Dans ce phénomène, l'écoute constitue l'unique champ perceptif. Par analogie avec l'exhibition classique – où il s'agit d'éveiller le regard (Bonnet, 2011) – la scène téléphonique vise à accrocher et tenir l'oreille de l'Autre.

Nos données indiquent que, si l'interlocuteur propose une rencontre en présentiel, la fiction tombe à l'eau. En effet, cet agir ne vise pas le contact physique, mais se situe à la limite entre l'imaginaire et la réalité (Bonnet, 2011), autrement dit, un passage à l'acte à « mi-chemin », porté par la voix. La valeur excitative ne relève pas de la réponse de la présence auditive ; elle réside dans le fait de retenir l'autre au déploiement du scénario fantasmatique. À cet égard, le dispositif lui-même est excitatoire.

c) Dans un contexte téléphonique précis et scénarisé :

Nous proposons d'adapter les paramètres de l'exhibitionnisme « classique » - le lieu, le moment, le moyen utilisé, la victime et le témoin - au dispositif de la scatologie téléphonique. En se basant sur nos données et de Bonnet (2011), nous suggérons quatre paramètres : le moyen technique utilisé, la victime, la dynamique imposée et la scène fantasmatique scénarisée.

Le moyen technique utilisé :

Le téléphone constitue l'outil technique central pour pratiquer des appels à des personnes, des lignes d'écoute, ou à une ligne professionnelle, etc. Ce moyen technique agit comme facilitateur et vecteur du discours obscène. En effet, constituant un biais, il permet une présence sans exposition, notamment par l'anonymat, et réduit le risque de révélation du Moi.

Enfin, l'utilisation de ce moyen offre à l'auteur la possibilité de contrôler l'environnement du passage à l'acte (la durée de l'appel, coupure/raccrochage, numéro masqué, rythme et contenu de l'échange, ...).

La dynamique imposée :

L'énonciation imposée s'organise dans un échange sans co-construction. Deux modalités prototypiques se sont principalement dégagées : la progression et l'entrée frontale. La progression suit une logique du banal au suggestif puis au cru, tout en testant la réceptivité via une escalade de l'obscénité. L'entrée frontale, quant à elle, procède immédiatement dans l'obscénité. Ces modalités seront davantage détaillées plus loin, il s'agit ici simplement de souligner l'existence de deux modalités d'imposition du discours.

Dans les deux cas, il est important de mettre en évidence l'effet de surprise provoqué chez l'autre. Le sujet demeure maître de la scène : les rôles asymétriques sont maintenus et le moyen technique est habilement contrôlé pour tenter de faire perdurer l'imposition.

La victime :

Selon nos données, la victime est le plus souvent une femme. Elle occupe la place du tiers requis dans le jeu pervers, sans être partie prenante en tant que sujet à part entière. Elle n'existe qu'à travers ce que le sujet projette sur elle, sa subjectivité est alors niée.

À ce stade, nous ne pouvons formuler une hypothèse sur les critères de choix de la victime. Nos données montrent que l'appel peut viser aussi bien des personnes connues qu'inconnues (notamment via les lignes d'écoute).

Scène fantasmatique scénarisée :

La scène téléphonique met en place un scénario fantasmatique où l'interdit se déploie par la voix. Cet ailleurs sexuel émis par la voix – à la fois voilée et mise en avant - dissimule le corps et permet de maintenir l'effet de l'entre-deux entre imaginaire et réalité. Ces

modalités donnent accès à une expérience fantasmatique de situations interdites et refoulées.

1.3.Repérer la scatologie téléphonique : quatre repères cliniques (Hanafy, Clervoy & Brenot, 2016)

Dans le prolongement de la lecture du symptôme proposée ci-dessus, nous allons mobiliser quatre repères cliniques qui qualifient la conduite. Ils permettent ainsi d'appréhender la structure du symptôme indépendamment du dispositif téléphonique.

Ces repères, proposés par Hanafy, Clervoy et Brenot (2016), offrent un cadre de repérage applicable à la scatologie téléphonique : délibéré, répété, imposé et inopportun.

Une exposition *délibérée*, c'est-à-dire intentionnelle : le comportement ne résulte pas de troubles organiques, ni de la prise de substances (alcool, drogue ou autres). La personne initie le passage à l'acte.

La conduite de la scatologie téléphonique est *répétée* ; sans cela, nous ne pouvons parler de cette paraphilie sur la base d'un épisode. À titre de repère temporel, bien que ce manuel soit influencé par des considérations politiques, reprenons le DSM qui propose une durée d'au moins six mois.

La particularité réside également dans le fait que l'énonciation obscène soit *imposée* : la victime, sans consentement, se trouve contrainte de recevoir un langage obscène. Nous insistons sur la notion de non-consentement, c'est-à-dire que sans ce critère, on se situerait du côté d'une sexualité atypique consentie²⁴.

Cette situation est enfin *inopportune* au regard des circonstances, du mode opératoire et du contexte : elle apparaît inacceptable.

Lorsque ces quatre éléments sont réunis, nous pouvons parler de la scatologie téléphonique. Cet apport théorique reste ouvert : il situe l'acte sans le réduire.

²⁴ En effet, si deux personnes décident d'échanger des paroles obscènes, il ne s'agit plus de scatologie téléphonique, mais d'un échange érotique consensuel. À cet égard, cela révèle une nouvelle façon de pratiquer de la sexualité.

1.4. Les trois modalités d'appel du scatologue téléphonique

À travers ce point, il ne s'agit pas de tenter de proposer une typologie clinique des personnes ayant recours à ce type d'appel. En effet, à ce stade, une telle ambition serait prématurée et trompeuse car les éléments recueillis ne permettent pas de déterminer avec certitude ni les profils type de scatologues téléphoniques, ni les raisons profondes qui les conduiraient à recourir à ce type d'appel en fonction du profil.

L'objectif de ce point est de déterminer, à partir des données empiriques recueillies et de la discussion, une typologie procédurale des modalités d'appel.

a) Décharge pulsionnelle pure

L'appelant entre directement dans un registre sexuel cru, sans détour. Le langage est utilisé comme un déversoir pulsionnel et l'appel sert de *support masturbatoire*.

Michel illustre ce profil par des cas rencontrés sur une ligne d'écoute : « Ça, c'est un cas qu'on a beaucoup, c'est-à-dire les gens qui vous appellent et on se rend compte que le gars est en train de se masturber parce qu'il peut respirer lourdement ou décrire des activités sexuelles ». Jeanne rejoint Michel : « Ah oui, il y en a pour lesquels c'est d'entrée de jeu ».

Ici, le dialogue n'est pas central dans la mise en place, l'autre n'est qu'un support auditif de décharge pulsionnelle. Ce sont des appels généralement plus brefs.

b) Narration à visée exhibitionniste

Dans cette modalité, l'appelant cherche à produire un effet sur l'autre : choquer, troubler, captiver. Le discours est souvent de type narratif : l'appelant raconte un fantasme, réel ou inventé, dans le but d'obtenir une réaction.

Dans ce cadre, l'intrusion semble moins brusque : le langage obscène s'installe progressivement dans une ambiance plus érotique.

Chez certains appels, cette recherche d'effet pourrait se concevoir comme une tentative de réassurance de l'existence, comme Claude Balier (1997) le suggérait.

c) Séducteur projectif

Dans ce type de profil, l'appelant implique directement l'écouter dans son scénario érotique. Dans une démarche plus séductrice, il lui attribue des caractéristiques qu'il

érotise : par exemple, il commente sa voix : « Ah tiens, mais j’entends que vous avez une belle voix », nous exemplifie Nicolas.

Nous sommes dans une vision plus lacanienne où le sujet tire sa jouissance de ce qui se réalise chez l’autre, jusqu’à l’englober progressivement dans son scénario ; comme si l’écoutante finissait par y prendre part.

Nous sommes dans des projections de représentations imaginaires où l’autre est instrumentalisé et happé dans la scène fantasmatique sans son consentement.

À cet égard, nous pouvons imaginer que, comme le suggère Nicolas, la dynamique change en termes de proximité et de lien. Elle repose davantage sur une appropriation subtile et une forme de pouvoir symbolique où le lien est factice et au service de l’appelant.

Conclusion

En conclusion, la scatologie téléphonique relève d’une configuration symptomatique singulière : une parole qui éveille l’écoute dans un contexte téléphonique précis et scénarisé, adressé à une personne non consentante.

Quatre repères cliniques permettent d’outiller le repérage du comportement de la scatologie téléphonique : délibéré, répété, imposé et inopportun.

Le dernier point nous permet d’élargir le regard sur le phénomène, en mettant en lumière différents modes d’énonciation et de mise en parole. Il convient néanmoins, afin de saisir le sujet, de garder à l’esprit que la scatologie téléphonique relève de dynamiques subjectives hétérogènes.

Ces modalités constituent ainsi une porte d’entrée qui demandent encore à être explorées, nuancées et enrichies.

CONCLUSION GÉNÉRALE :

Ce jeudi soir, une voix au bout du fil, une parole obscène, un malaise chez une écoutante. Un questionnement s'impose : que vient-il chercher ? Un mémoire naît.

De cette scène, le présent mémoire s'est construit autour de cette question : « Comment comprendre cliniquement les mécanismes psychiques et les modalités d'énonciation à l'œuvre dans la scatologie téléphonique, à partir des analyses d'intervenants spécialisés dans la prise en charge des auteurs d'infractions à caractère sexuel ? ».

À partir de l'interrogation de recherche ci-dessus, une démarche de théorisation ancrée a été menée auprès de six intervenants, parmi lesquels cinq ont fait l'objet d'une analyse.

Ce mémoire a mis en évidence que la scatologie n'est donc ni un simple « appel déplacé », ni « un harcèlement sexuel » : nous sommes dans une exhibition par la parole d'une mise en scène fantasmatique où s'articule un tiers non consentant et un sujet, dans un dispositif téléphonique structurant l'échange et devenant un levier de contrôle.

Cette lecture invite à dépasser toute simplification clinique : le phénomène n'est ni réductible au seul sujet, ni imputable au seul dispositif téléphonique. À cet égard, sans postuler de causalité directe, il s'agit d'interroger les avancées technologiques et de mettre en lumière un tournant sociétal médié par l'anonymat et la distance corporelle. Ce mouvement participe à une transformation des modalités du lien, au détriment des relations sociales en face à face. De notre point de vue, la société n'est guère innocente et développe, indirectement, de plus en plus ce genre de comportement.

Au-delà du seul registre d'un comportement transgressif, pour répondre à notre problématique, la scatologie téléphonique apparaît comme un impensé clinique et criminologique. En effet, bien qu'il s'agisse d'un fait ancien et déjà conceptualisé, le phénomène demeure peu théorisé et en marge à la fois sur le plan social (rarement nommé) et dans le champ pénal (qualification inexistante). Cette marginalisation ne rend pas justice à l'ampleur potentielle du phénomène : elle entretient un chiffre noir qui rend difficile son estimation et l'attribution de ressources. Il est possible que la proportion de victimes dans la population générale soit faible ; cependant, nos matériaux empiriques indiquent une forte visibilité chez les professionnels travaillant dans des lignes d'écoute. À cet égard, il semblerait pertinent de mener une enquête par questionnaire afin d'obtenir des résultats plus précis sur l'ampleur du phénomène et de limiter ce chiffre noir.

À travers ce décalage, nous vous invitons à questionner notre cadre d'analyse. Une limite de notre recherche tient au mélange entre des appels obscènes adressés à des personnes lambdas et des appels passés à des lignes d'écoute. Ces deux scènes téléphoniques ne s'équivalent pas. En effet, les appelants, s'adressant à une ligne d'écoute, pourraient entreprendre une démarche différente de ceux qui visent des personnes privées. Dès lors, il semblerait pertinent de distinguer les personnes qui appellent spécifiquement les dispositifs spécialisés dans la déviance sexuelle.

Il convient également de souligner un autre biais : le biais de l'informateur. Les matériaux recueillis proviennent de professionnels spécialisés dans la prise en charge des auteurs d'infraction à caractère sexuel. Ils restituent ainsi un point de vue clinique. Par conséquent, nous n'avons pas accès directement au vécu des personnes pratiquant ces conduites, ce qui limite ainsi la compréhension fine de ce phénomène. Des études futures auprès de ces personnes permettraient de confronter et de préciser ces résultats.

Nous pouvons également mettre en avant un biais lié à la sous-représentation des cas cliniques. En effet, les cliniciens rapportent une pratique rare chez ce type d'auteur, ce qui limite la densité du corpus recueilli et la richesse des retours.

Ce travail ouvre encore d'autres perspectives de recherche. Sur le plan clinique, il serait pertinent d'investiguer les pistes thérapeutiques adaptées à ce type de passage à l'acte sans contact. D'un point de vue victimologique, une étude portant sur les impacts psychiques chez les personnes subissant ce type d'appel serait précieuse. De plus, il serait particulièrement intéressant de mener une telle étude auprès de la population la plus vulnérable : les professionnels des lignes d'écoute.

À l'issue de ce travail, le choix du titre « *La scatologie téléphonique : exhibitionnisme aveugle* » est apparu comme une évidence. Il reflète une forme d'exhibition d'une parole obscène, dans une présence imperceptible, hors de tout regard, où l'adresse se fait à l'aveugle.

L'idée de ce mémoire pouvait paraître ambitieuse, voire dangereuse, au vu du peu de littérature et de questionnements publics sur ce sujet. À l'issue de ce dernier, nous en mesurons davantage le challenge. Toutefois, le défi a été stimulant : nous avons pris plaisir à questionner, analyser et chercher. Nous espérons que ces propositions contribuent, modestement, à nommer et à éclairer un phénomène qui mérite d'être étudié.

BIBLIOGRAPHIE

- Adam, C. (2015). Les troubles pervers sexuels. Dans *Psychopathologie et délinquance* (pp.91-104). Bruylant. <https://droit.cairn.info/psychopathologie-et-delinquance--9782802741435-page-91?lang=fr>.
- American Psychiatric Association. (2003). *Mini DSM-IV : Critères diagnostiques*. Masson.
- American Psychiatric Association. (2013). *Diagnostic and statistical manual of mental disorders* (5th ed.). American Psychiatric Publishing.
- Arora, A. (2009). Telephone scatologia: An aural assault. *Journal of Punjab Academy of Forensic Medicine & Toxicology*.
[https://www.researchgate.net/publication/294873846 Telephone Scatologia an aural assault](https://www.researchgate.net/publication/294873846_Telephone_Scatologia_an_aural_assault)
- Assayag-Gillot, L. (2018). Le compromis selon Paul Ricœur. *Négociations*, 29(1), 103–120.
- Ayache, M., & Dumez, H. (2011). Le codage dans la recherche qualitative : une nouvelle perspective?. *Le Libellio d'Aegis*, 7(2), 33–46.
- Babeau, O., & Chanlat, J. F. (2011). Déviance ordinaire, innovation et gestion. *Revue française de gestion*, 210(1), 33-50.
- Bailly, R. (2001). Le jeu dans l'œuvre de DW Winnicott. *Enfances Psy*, 15(3), 41-45.
<https://doi.org/10.3917/ep.015.0041>
- Balier, C. (1997). *Psychanalyse des comportements sexuels violents : Une pathologie de l'inachèvement*. PUF.
- Barillot, P. (2024). L'heureuse incertitude face à la certitude radicale. *Champ lacanien*, 28(1), 91-98. <https://doi.org/10.3917/chla.028.0091>.
- Blachère, P., & Cour, F. (2013). Pratiques sexuelles déviantes, paraphilies, perversions. *Progrès en urologie*, 23(9), 793-803.

- Blaya, C. (2013). Le monde digital des jeunes. Dans C. Blaya (Éd.), *Les ados dans le cyberspace : Prises de risque et cyberviolence* (pp. 13–46). De Boeck Supérieur.
- Bonnet, G. (2011). Les perversions exhibitionnistes et voyeuristes. Dans *Les perversions sexuelles* (p. 87-102). Presses Universitaires de France. <https://shs.cairn.info/les-perversions-sexuelles--9782130588412-page-87?lang=fr>.
- Bouhsira, J., Dreyfus-Asseo, S., Durieux, M.-C., & Janin, C. (Dirs.). (2009). *Transgression*. Presses Universitaires de France.
- Caron, C. (2017). La recherche qualitative critique : la synergie des approches inductives et des approches critiques en recherche sociale. *Approches inductives*, 4(2), 49-78.
- Castanet, D. (2007). Symptôme et perversion. *L'en-je lacanien*, 8(1), 21-43. <https://doi.org/10.3917/enje.008.0021>.
- Ciavaldini, A. (2007). Le travail psychanalytique avec le sujet auteur de violence sexuelle. *L'Information psychiatrique*, 83(1), 13–21.
- Collart, P. (2017). L'abus sexuel: discussion de la définition, éléments de diagnostic et de prévention 1. *Service social*, 63(1), 29-42.
- Collèges de Clinique psychanalytique du Champ lacanien (Éds.). (2014). *La perversion polymorphe, l'enfant dans l'adulte* (Tome 13). Hermann.
- Danis, A. (2016, février). Passage à l'acte et acting-out : Des positions subjectives. *Santé mentale*, 205
- De Rivoyre, F. (2024). D. W. Winnicott, le transitionnel et le symbolique : Le pot de confiture d'orange. *Enfances & Psy*, 99(2), 71–77.
- Dossios, C. (2016). La relation d'emprise. *Le Journal des psychologues*, (337), 46–49. <https://doi.org/10.3917/jdp.337.0046>
- Dubar, C. (2007). Les sociologues face au langage et à l'individu. *Langage et société*, 121–122, 29–43. <https://doi.org/10.3917/ls.121.0029>
- Englebert, J. (2014). La magie et la sorcellerie des visages comme socle anthropologique de la philosophie sartrienne. *Études Sartriennes*, 17–18(1), 41–59

Englebert, J. (2022). Psychopathologie phénoménologique et monde social : Les limites de l'empathie et de la sympathie chez le pervers, le psychopathe et le schizophrène. *L'Évolution Psychiatrique*, 87(4), 783–794.

Englebert, J. (2025). A phenomenological analysis of emprise conduct. <https://www.researchgate.net/publication/391014694>

Englebert, J., & Follet, V. (2018). Personnalité borderline et tatouage : Hippolyte et le corps-en-disparition. *Cahiers de psychologie clinique*, 50(1), 231–248. <https://doi.org/10.3917/cpc.050.0231>

Eugenio, G. D., & Scarfone, M. (2016). Sujets déviants, sujets pervers. Pathologie mentale, sexualité et expérience de l'autre : Présentation. *Criminocorpus*, (7).

Freud, S. (2010). *Trois essais sur la théorie sexuelle* (P. Cotet & R. François, Trad.). PUF. (Œuvre originale publiée en 1905)

Gauzente, C. (2005). La méthodologie Q et l'étude de la subjectivité. Dans P. Roussel & F. Wacheux (Éds.), *Management des ressources humaines : Méthodes de recherche en sciences humaines et sociales* (pp. 177-206). De Boeck Supérieur. <https://doi.org/10.3917/dbu.rouss.2005.01.0177>

Giami, A. (2019). Des perversions sexuelles aux troubles paraphiliques : comment le consentement s'est imposé comme la valeur centrale dans les classifications médicales. Dans *Droits de l'Homme et sexualité. Vers la notion de droits sexuels ?*

Glück, N. (2012). Perversions sexuelles (paraphilies). Dans V. Kapsambelis (Dir.), *Manuel de psychiatrie clinique et psychopathologique de l'adulte* (pp. 805–820). Presses Universitaires de France. <https://doi.org/10.3917/puf.kapsa.2012.01.0805>.

Hanus, G. (2006). Visage et regard. *Cahiers d'études lévinassiennes*, (5), 197–209.

Hoffmann, C. (2011). Je voulais que ça s'arrête. *La clinique lacanienne*, 20(2), 9-17.

Imbert, G. (2010). L'entretien semi-directif : À la frontière de la santé publique et de l'anthropologie. *Recherche en soins infirmiers*, 102(3), 23-34.

Intissar, S., & Rabeb, C. (2015). Étapes à suivre dans une analyse qualitative de données selon trois méthodes d'analyse : La théorisation ancrée de Strauss et Corbin, la méthode d'analyse qualitative de Miles et Huberman et l'analyse thématique de Paillé et

Mucchielli. *Revue Francophone Internationale de Recherche Infirmière*, 1(3), 161–168.
<https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S2352802815000691>

Janssen, D. F. (2018). Telephone scatologia: Onomasiological and Historical Note. *Archives of Sexual Behavior*, 47, 2155-2159.

Joinson, A. N. (1999). Social desirability, anonymity, and Internet-based questionnaires. *Behavior Research Methods, Instruments, & Computers*, 31(3), 433–438.

Lariepe, M. (2024). *Le trouble exhibitionniste : État des lieux des connaissances sur le trouble et étude qualitative sur les processus cognitifs impliqués dans le passage à l'acte* [Thèse de doctorat en médecine, Université de Montpellier, Faculté de Médecine Montpellier-Nîmes]

Lebeuf, M. E. (1990). La construction sociale des lois criminelles : L'expérience canadienne concernant l'ivresse au volant. *Déviance et Société*, 14(4), 395–420.

Lecordier, D., & Jovic, L. (2009). Une réflexion épistémologique sur la rigueur scientifique de la recherche qualitative. *Recherches en soins infirmiers*, (4), 22-25.

Lecordier, D., & Jovic, L. (2009). Une réflexion épistémologique sur la rigueur scientifique de la recherche qualitative. *Recherche en soins infirmiers*, 99(4), 22–25.
<https://doi.org/10.3917/rsi.099.0022>

Léger, C. (2013). Le sujet supposé savoir pervers. *L'en-je lacanien*, 20(1), 141-157.

Lejeune, C. (2019). Manuel d'analyse qualitative. Analyser sans compter ni classer. De Boeck Supérieur.
https://books.google.be/books?hl=fr&lr=&id=fR6pDwAAQBAJ&oi=fnd&pg=PP1&dq=christophe+lejeune+th%C3%A9orisation+ancr%C3%A9&ots=zDHni5yLc9&sig=4VgLemHg2lEDiYmhbXMb4wsLPXY&redir_esc=y#v=onepage&q=christophe%20lejeune%20th%C3%A9orisation%20ancr%C3%A9&f=false

Letrilliart, L., Bourgeois, I., Vega, A., Cittiée, J., & Lutsman, M. (2009). Un glossaire d'initiation à la recherche qualitative. *Exercer*, 87, 74-79.

Lévinas, E. (1971). *Totalité et infini : Essai sur l'extériorité*. Kluwer Académique.

Loonis. E. (1999). Approche structurale des fantasmes érotiques. *L'évolution psychiatrique*, 64(1), 43-60. [https://doi.org/10.1016/S0014-3855\(99\)80004-8](https://doi.org/10.1016/S0014-3855(99)80004-8)

- Louan, E. (2019). Étiquetage et exécution des peines. L'importance de l'hypothèse des caractéristiques de statut. *Déviance et Société*, 43(2), 253-284. <https://doi.org/10.3917/ds.432.0253>.
- Marciniak, M. (2016). « Le fantasme, pas le rêve... » *Essaim*, 37(2), 107-118. <https://doi.org/10.3917/ess.037.0107>.
- Marquet, J., Van Campenhoudt, L. et Quivy, R. (2022). *Manuel de recherche en sciences sociales*. (6e éd.). Armand Colin. <https://shs.cairn.info/manuel-de-recherche-en-sciences-sociales--9782200633950?lang=fr>.
- Martineau, S. (2007). L'éthique en recherche qualitative : Quelques pistes de réflexion. *Recherches qualitatives*, 5, 70-81. https://www.researchgate.net/profile/Stephane-Martineau/publication/237789939_L%27ethique_en_recherche_qualitative_quelques_pistes_de_reflexion/links/598a1603a6fdcc7cf91c532e/Lethique-en-recherche-qualitative-quelques-pistes-de-reflexion.pdf
- Marty, F. (2006). Les risques d'évolution perverse. *Psychologie clinique et projective*, 12(1), 251–276.
- Meillet, A. (1904). Comment les mots changent de sens. *L'Année sociologique (1896/1897–1924/1925)*, 9, 1–38.
- Meschonnic, H. (2008). Le sens du langage, non le sens des mots. *Cahiers Charles V*, 44(1), 203-225.
- Milner, C. (2008). Espace et objet transitionnel : Bachelard à la lumière de Winnicott. *Cahiers Gaston Bachelard*, 10(1), 143–151.
- Money, J. (1986). *Lovemaps: Clinical concepts of sexual/erotic health and pathology, paraphilia, and gender transposition of childhood, adolescence, and maturity*. Ardent Media.
- Moser, C. (2016). DSM-5 et les troubles paraphiliques : Enjeux conceptuels. *Archives of Sexual Behavior*, 45 (8), 2181-2186. <https://link.springer.com/article/10.1007/s10508-016-0861-9>
- Novo, A., & Woestelandt, L. (2017). Recherches qualitatives ; Grounded theory/théorisation ancrée, ses évolutions, sa méthodologie, son application dans la recherche médicale et psychanalytique. *Perspectives Psy*, 56 (1), 66-80

- Pertseva, A. (2017). Le regard de l'autre chez Sartre : L'entre-deux de l'imagination et de la perception. *Bulletin d'analyse phénoménologique*, 13(2), 413–432. <http://popups.ulg.ac.be/1782-2041/>
- Pires, A. (1997). Échantillonnage et recherche qualitative : Essai théorique et méthodologique. Dans *La recherche qualitative : Enjeux épistémologiques et méthodologiques* (pp.113-169). Presses de l'Université du Québec.
- Price, M., Kafka, M., Commons, M. L., Gutheil, T. G., & Simpson, W. (2002). Telephone scatologia: Comorbidity with other paraphilias and paraphilia-related disorders. *International Journal of Law and Psychiatry*, 25(1), 37–49.
- Rout, D., Mishra, S. J., Rath, S., & Parida, S. (2021). A study on obscene calls/text faced by both the genders in Bhubaneswar City. *Journal of Interdisciplinary Cycle Research*, 13(6), 1–12. <https://www.researchgate.net/publication/352210789>
- Saint-Germain, C. (1993). Pouvoir de la singularité : Le pathos du visage dans le texte d'Emmanuel Lévinas. *Laval théologique et philosophique*, 49(1), 27–35. <https://www.erudit.org/fr/revues/ltp/1993-v49-n1-ltp2145/400732ar/>
- Siddiqui, J. A., Qureshi, S. F., & Al Zahrani, A. (2017). Verbal exhibitionism: A brief synopsis of telephone scatologia. *Indian Journal of Mental Health*, 4(2), 109–114.
- Thibaut, F. (s. d.). *Paraphilies et troubles paraphiliques : Définition de la paraphilie et du trouble paraphilique*. Encyclopædia Universalis. <https://www.universalis.fr/encyclopedie/paraphilies-et-troubles-paraphiliques/2-definition-de-la-paraphilie-et-du-trouble-paraphilique/>
- Tregnier, C. (2015). Projection, identification projective et représentations intrapsychiques. *Psychologie clinique et projective*, 21(1), 93–114. <https://doi.org/10.3917/pcp.021.0093>
- Zidenberg, A. M., & Wan, P. (2015). Telephone scatologia: A review of current literature. *Inquiries Journal/Student Pulse*, 7(9).

Boukhouima Nisrine

Août 2025

La scatologie téléphonique : exhibitionnisme aveugle

Promoteur : Professeur Jérôme Englebert

La scatologie téléphonique est un phénomène ancien demeurant peu théorisé et invisible. Pourtant, le constat est évident : il constitue une réalité bien présente et insuffisamment discutée. Ce mémoire consacre une étude à part entière à cette conduite. Il s'appuie sur une méthode qualitative, plus précisément une théorisation ancrée, dans une perspective de criminologie clinique. Les données ont été recueillies auprès d'intervenants spécialisés dans la prise en charge des auteurs d'infractions à caractère sexuel.

Cette conduite transgressive, où l'oreille devient l'unique point d'entrée d'un discours obscène imposé, interroge la place du corps et l'absence de regard. C'est dans ce contexte que l'analyse inductive a fait ressortir un résultat central : une exhibition par la parole d'une mise en scène fantasmatique adressée à un écoutant non consentant, au sein d'un dispositif téléphonique structurant l'échange.

Entre l'anonymat, l'invisibilité, l'emprise et la distance corporelle, cette recherche explore les mécanismes psychiques et les modalités d'énonciation de la scatologie téléphonique.